



HAL
open science

Quelques sanctuaires entre Seine et Meuse sous les Valentiniens et les Théodosiens (364-455 apr. J.-C.) : les apports de la numismatique quantitative

Jean-Marc Doyen

► **To cite this version:**

Jean-Marc Doyen. Quelques sanctuaires entre Seine et Meuse sous les Valentiniens et les Théodosiens (364-455 apr. J.-C.) : les apports de la numismatique quantitative. *Gallia - Archéologie de la France antique*, 2014, La fin des dieux, 71 (1), pp.143-162. hal-01932535

HAL Id: hal-01932535

<https://hal.science/hal-01932535v1>

Submitted on 6 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Quelques sanctuaires entre Seine et Meuse sous les Valentinieniens et les Théodosiens (364-455 apr. J.-C.)

Les apports de la numismatique quantitative

Jean-Marc DOYEN

Mots-clés. Antiquité tardive, monétarisation de la Gaule, indices de fréquence, *jactatio stipis*.

Résumé. La quantification des données numismatiques issues des sanctuaires occupés sous les Valentinieniens et les Théodosiens entre Seine et Meuse permet de poser la question du statut de la monnaie dans les lieux de culte tardifs. Les indices de fréquence montrent que le numéraire postérieur à 260 apr. J.-C. y est en tous points identique à celui utilisé au même moment dans les habitats ruraux ou urbains. L'analyse de la répartition, lorsqu'elle est possible, tend à prouver que seule une faible partie des monnaies pourrait avoir un lien avec l'activité religieuse. Toutefois, les données numériques montrent sur ces lieux de culte une activité importante entre 364 et 378, en général le double des pertes annuelles moyennes calculées sur la période 260-402, confirmant ainsi une relative prospérité sous les Valentinieniens. En revanche, après une décennie de faible production des ateliers monétaires entre 378 et 388, la période immédiatement postérieure est moins bien documentée, avec une chute de 75 % de la valeur métallique des trouvailles : à la rétraction probable des pertes de monnaies vient sans doute s'ajouter un problème méthodologique lié au prélèvement du numéraire de petit module présent dans les couches des ^v^e et ^{vi}^e s.

Keywords. Late Antiquity, Gaul monetization, frequency rates, *jactatio stipis*.

Abstract. The quantification of coin data from sanctuaries occupied under the Valentinians and Theodosians between Seine and Meuse can raise the question of coinage status in late cult sites. The frequency rates show that currency subsequent to 260 AD is in all points similar to currency used at the same time in rural and urban sites. The study of distribution when possible seems to prove that only a small part of coins could be linked to religious activity. However, the numerical data show an important activity on these cult sites between 364 and 378 AD, generally the double of annual loss calculated in the period 260-402, thus providing confirmation of a relative prosperity under the Valentinians. On the other hand, after a decade of limited issues from coin mints between 378 and 388 AD, the following period is less documented, with a drop of 75% in the metal value of finds: to the likely retraction of coin losses may be added a methodological problem connected to the sampling of coins of small module found in layers of the 5th and 6th c.

Translation: Isabelle FAUDUET

L'abondance de monnaies dans les sanctuaires antiques de Gaule septentrionale et de Grande-Bretagne est une constante relevée au moins depuis le ^{xix}^e s. Jamais leur caractère d'offrande - dans le sens le plus large du terme - n'a été mis en doute. Jamais personne ne s'est du reste posé la question, tant la chose paraissait évidente. Dans son ouvrage classique de 1924, Bernhard Laum tente même de démontrer une problématique relation entre la réglementation des offrandes religieuses et l'origine du système monétaire, la monnaie remplaçant progressivement les dons en nature. L'hypothèse d'un lien de cause à effet est depuis longtemps abandonnée, mais le principe de

la substitution de l'offrande réelle par sa valeur monétaire demeure fondée ; des observations récentes dans des contextes tardo-romains semblent aller dans ce sens (Duchemin, 2012, p. 167). Quant à la date d'apparition de la monnaie en tant qu'offrande dans le nord de la Gaule, de nombreux problèmes restent à résoudre car la datation traditionnelle des monnaies gauloises, souvent incertaine, sert encore trop systématiquement d'étalon chronologique aux lieux de culte protohistoriques. De même, le réexamen des dépôts monétaires celtiques de Gaule septentrionale, souvent présentés comme liés à la sphère religieuse, montre qu'il convient de rester prudent, en l'absence de

contextes fiables pour les trouvailles anciennes (Van Heesch, 2005, p. 247-248). Dans bon nombre de cas récents, bien documentés, les protohistoriens privilégient désormais l'hypothèse de *Versteckdepot*, des cachettes d'ordre strictement économique. En effet, des ensembles pouvant compter des dizaines de statères d'or, parfois associés à des bijoux (torques ou bracelets), sont régulièrement récoltés en dehors des traditionnels milieux aquatiques, largement minoritaires. Ces cachettes constitueraient, dans la majorité des cas, des enfouissements temporaires de richesses destinées à être récupérées et réintroduites dans le circuit économique. C'est en tout cas l'hypothèse retenue pour le « Fraire/Amby horizon », contemporain de la guerre des Gaules et chevauchant les territoires des Nerviens, des Éburons et des Atuatuques (Roymans *et al.*, 2012, p. 19 et p. 193 ; Cahen-Delhay, Doyen, 2014, p. 85)¹⁵¹.

Les numismates ont depuis longtemps observé que la structure interne des lots de monnaies tardo-romaines récoltés dans les lieux de culte est en tous points identique à celle mise en évidence dans les agglomérations ou dans les grands domaines ruraux contemporains : mêmes périodes d'activité ou de rétraction, même choix des dénominations lorsqu'il est possible, même origine géographique des espèces, taux identique de monnaies illégales. De rares exceptions, par exemple sous le règne de Julien l'Apostat, ont été relevées (Reece, 1980, p. 120-122 et 2003, p. 111-115 ; Wythe, 2008). Seule la part des « substituts » à la monnaie, sur lesquels nous reviendrons, peut induire une différence quantitative dans un nombre de cas limité. L'identité structurelle porte, spécifions-le bien, sur le monnayage de l'Antiquité tardive uniquement ; le problème est différent pour le Haut-Empire (Chameroy, Lambot, 2011, p. 65-68). De plus, la comparaison est nettement moins probante dans les rapports quantitatifs entre les espèces issues des fortifications tardo-romaines et celles des lieux de culte, les premières étant souvent peu actives, voire abandonnées sous les Valentinieniens, conséquence probable de la restauration des forts du *limes* rhéno-danubien entreprise à partir de 369¹⁵². R. Brulet fait d'ailleurs de ces années 364-378, la période de césure entre les deux phases de fortification de l'*hinterland* (Brulet, 2008, p. 247-249).

Il est dès lors légitime de poser la question du statut réel des « dépôts » de monnaies dans les sanctuaires tardo-romains. Est-il désormais possible de caractériser ces ensembles parfois numériquement importants ? Sommes-nous en présence de pratiques religieuses comparables à celles du Haut-Empire, voire de la fin de l'âge du Fer, ou s'agit-il de rites nouveaux, faisant plus fréquemment appel à la monnaie, peut-être au détriment d'autres types d'offrandes ? Ne s'agit-il, pas plus pro-

saïquement, du témoignage des multiples activités économiques dont les sanctuaires étaient le siège ? Ou encore ne sommes-nous pas simplement devant les traces répétées d'une fréquentation en dehors de tout contexte religieux, lors de périodes de reconstruction, de démantèlement ou d'occupations temporaires ou spontanées des sanctuaires ?¹⁵³

LES LIEUX DE CULTE TARDIFS ET LA MONNAIE

Il est hors de propos d'aborder ici la caractérisation des lieux de cultes fréquentés entre 364 et le milieu du v^e s. apr. J.-C., intervalle qui constitue le cadre chronologique de cette brève enquête.

D'une manière générale, il existe sous l'Empire deux types de sanctuaires ayant reçu des dépôts monétaires : certains lieux censés être habités par les dieux, et les temples construits par les hommes, comme le confirme d'ailleurs la multiplicité des endroits qui enregistrent des dépôts monétaires. On relève ainsi en Gaule comme en Italie¹⁵⁴, des « jets » (supposés et/ou avérés) ainsi que des dons de monnaies non seulement dans des temples *stricto sensu*, mais également dans des précipices¹⁵⁵, des grottes¹⁵⁶ et des gouffres¹⁵⁷, des fontaines, bassins¹⁵⁸, étangs ou lacs, des gués¹⁵⁹, voire dans certains tronçons de

153. Je remercie vivement W. Van Andringa pour l'aide constante qu'il m'a apportée au cours de la rédaction de ce texte qui n'engage bien évidemment que la seule responsabilité de son auteur. J'ai également bénéficié de documents encore inédits, par exemple ceux de Marquise, libéralement communiqués par J. Maniez (Service d'archéologie préventive du Pas-de-Calais), de Moyencourt (G. Prilaux, Inrap) et de Baâlons-Bouvellemont (B. Squevin).

154. S. Estienne et O. de Cazanove citent un certain nombre d'exemples italiens (Estienne, Cazanove, 2009, p. 21-22).

155. La « Roche-à-Lomme » à Dourbes (province de Namur, Belgique) en est le plus bel exemple, avec 2 598 monnaies archivées depuis plus d'un siècle (sur un total infiniment supérieur), un nombre démesuré par rapport à la superficie (17,5 ares) et l'importance de la fortification (Lallemand, 1983 ; Brulet, 1990, p. 157-160 et 2008, p. 575-576 ; documentation inédite, Cabinet des Médailles de Bruxelles). Les versants ont également livré plusieurs bronzes figurés, dont un Mars (Faider-Feytmans, 1979, p. 57, n° 21 et pl. 12).

156. Par exemple le « Trou de Han » à Han-sur-Lesse (Namur, Belgique) : 120 ex. jusqu'en 337/340 (Lallemand, Van Laere, 1994). Le jet de monnaies s'accompagne de l'immersion d'autres objets métalliques, parfois de valeur (Goffette, 2013 ; Warmenbol, Raepsaet-Charlier, 2014). Le principe est documenté en Italie : Crawford, 2003, appendix III.

157. Par exemple Fontaine-de-Vaucluse (Vaucluse) : exurgence de la Sorgue, 1 624 monnaies jusqu'au v^e s., ou Chaumont-Brottes, en Haute-Marne, 327 monnaies jusqu'en 244 (Thomas, 2003).

158. Voir Bourgeois, 1992, p. 43-53 ; Bourgeois *et al.*, 1993 ; Popovitch, 2012, p. 29. Citons par exemple Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne) : au sanctuaire thermal est annexé un « puisard » cultuel (Thévenard, 1996, p. 131-132), à classer sans doute parmi les « gouffres ». Les 3 701 monnaies conservées (dont seulement 5 ex. émis entre 364 et 402, y compris un *solidus* d'Honorius postérieur à 394), sur les 10 000 environ qui y furent recueillies, ont été publiées en détail par Sauer, 2005.

159. Condé-sur-Aisne (Aisne) : 4 216 ex. jusqu'en 388-392 (Giard, 1968-1969) ; Montereau (Seine-et-Marne) : 3 928 ex. jusqu'en 367-375 (Giard, 1977-1978) ; Saint-Léonard à Mayenne (Mayenne) : 22 438 ex., dont 5 seulement pour la période 360-388 (Besombes, 2003-2004). Le cas de Namur est plus complexe : 1 610 ex. dont 34 postérieurs à 388 (Lallemand, 1989, p. 66). L'essentiel des découvertes monétaires, de l'ordre de 10 000 voire 20 000 unités, associées à des fibules et une statuette de Mercure (Faider-Feytmans, 1979, n° 40, p. 63-64 et pl. 21-22), provient d'un gué traversant la Sambre à proximité du Pont de

fossés entourant des fortifications, où l'abondance des récoltes monétaires semble exclure de simples pertes liées à l'occupation¹⁶⁰. Dans ce dernier cas, les découvertes se concentrent généralement au niveau des entrées ; celles-ci étaient peut-être assimilées à des gués par leurs utilisateurs.

Il convient, à ce propos, de rappeler la spécificité des monnaies récoltées dans les gués, un phénomène relevé récemment encore (Chameroy, Lambot, 2011, p. 63). Ainsi, sous les Julio-Claudiens, nous ne rencontrons jamais dans les gués d'*asses* coupés en deux, une opération banale par ailleurs mais mutilant le portrait impérial. L'argument de la « plus petite valeur » ne résiste pas à l'examen car sur les mêmes sites les *semisses*, valant la moitié d'un *as*, y sont tout aussi nombreux que dans les habitats. Le seul dénominateur commun est d'ordre iconographique : toutes les monnaies, entières ou non, jetées au passage des fleuves portent un portrait intact de l'empereur ou d'un membre de sa famille (Doyen, 2007, p. 62). Bien plus, la minutieuse étude de E. Sauer à propos des *dupondii* nîmois fractionnés de Bourbonne-les-Bains met en évidence un net déficit de moitiés gauches, celles portant le portrait d'Agrippa (42 % contre 58 %). L'auteur suppose dès lors un choix délibéré du fragment de droite, celui montrant l'image d'Auguste (Sauer, 2005, p. 118). Suétone mentionne que la population de Rome, toutes classes confondues, jetait chaque année une pièce de monnaie dans le *lacus curtius*, sur le *forum*, lors des vœux *pro salute Augusti* (Suétone, *Auguste*, 57, 1). Les monnaies offertes n'étaient pas forcément perdues : une inscription (*CIL*, XI, 4123 = *ILS*, 5446) atteste que les *stipes* jetées dans le lac Velinus à Narnia (Ombrie) étaient récupérées : sur une stèle figure la mention *ex stipe quae ex lacu V[elino]* associée à l'image d'un prêtre pataugeant dans l'eau afin de repêcher ces monnaies (Crawford, 2003, p. 71 ; Estienne, Cazanove, 2009, p. 21). Il est dès lors difficile de ne pas voir dans les dépôts en milieu aquatique de la Gaule orientale et septentrionale, le témoignage d'une semblable dévotion, tombant en désuétude sous l'influence du christianisme (Giard, 1968-1969, p. 66). Le gué de Condé-sur-Aisne, situé sur la route menant de Reims à Soissons, n'enregistre ainsi guère plus de dépôt après 378¹⁶¹. Doit-on y voir une stricte application des différentes lois promulguées par Théodose en vue d'interdire les jets de monnaies parmi les autres mesures relatives aux sacrifices¹⁶² ? Quoi qu'il en soit,

France (Lallemand, 1989, p. 15 ; Brulet dir., 2008, p. 553). Comme ce gué se situe dans le centre de l'agglomération antique, il est impossible de séparer le matériel perdu lors de l'occupation du site, de celui jeté volontairement comme offrande. De toute façon, les quantités récoltées excluent de simples rejets d'habitat.

160. *Castellum* de Brunehaut-Liberchies (Pont-à-Celles, Hainaut, Belgique) : Brulet, 1990, p. 133-136 ; Brulet dir., 2008, p. 360-361. Une coupe effectuée en 1981 montre une densité de 225 monnaies (jusqu'en 388-402) par mètre courant (Dewert, Severs, 1981, p. 166 ; Lallemand, 1981, p. 173), confirmant les données de 1931, à savoir 167 monnaies sur un tronçon de 5 m, mais sans tamisage (Mertens, Brulet, 1974, p. 30-32 et fig. 12).

161. Aux 119 monnaies de la période 363/4-378 viennent s'en ajouter seulement trois attribuables à la décennie 378-388, et un ultime *aes* 4 postérieur à 388 (Giard, 1968-1969). En outre, le monnayage d'argent (siliques et imitations) est exceptionnellement abondant à Condé-sur-Aisne : 11 % entre 348 et 364, et 6 % entre 364 et 378, alors que pas la moindre siliqua de cette époque ne figure parmi l'ensemble des sanctuaires sélectionnés lors de notre enquête (sauf la monnaie incertaine de Saint-Étienne-Roilye, site n° 20 voir *infra*, p. 152).

162. Lois du 21 décembre 381 (*Code Théodosien*, XVI, 10.7), du 24 février 391 (*ibid.*, XVI, 10.11), du 8 novembre 392 (*ibid.*, XVI, 10.12).

c'est bien vers 380 que s'interrompent les jets de monnaies dans les rivières, parfois de manière très soudaine.

Pour en finir avec les dépôts cultuels, nous devons mettre à part les réserves monétaires immobilisées dans les « trésors » des temples, issues du ramassage des offrandes, des dons ou des amendes versés aux sanctuaires et réunis dans un tronc (Aubin, Meissonnier, 1994, p. 149 ; Malrieu, 2005 ; Estienne, Cazanove, 2009, p. 24-27) ou directement investis *ex stipibus* dans l'achat d'équipements ou d'offrandes pour le sanctuaire. Ces *thesauri*, taillés dans la pierre ou constitués d'amphores récupérées, comme c'est le cas à Oedenburg (Popovitch, 2012, p. 30-34), sont à ce jour absents des sites régionaux étudiés ici ; ils sont fréquents en Italie, avec au moins vingt-cinq attestations, plus rares en Gaule¹⁶³, et peuvent contenir des sommes importantes (Crawford, 2003 ; Estienne, Cazanove, 2009 ; Gorini, 2011, p. 250). Leur existence pose finalement la question de la non-récupération des monnaies dans les sanctuaires, un phénomène parfois attribué, à tort à notre sens, à la faible valeur d'un numéraire qui serait abandonné sur le sol et laissé pour compte, l'or et l'argent étant, eux, immédiatement récupérés. Contre cette théorie, il faut remarquer que parmi les 22 438 monnaies récoltées dans les sables de la Vilaine au gué de Saint-Léonard (Mayenne), ne figure aucun *aureus*, et seulement 23 deniers et 16 quinaires, soit moins de 0,2 % de l'ensemble des offrandes déposées à une époque où l'usage de l'argent s'est banalisé (Besombes, 2003-2004, p. 4). Il n'y a pas de raison de supposer que la situation était très différente sur la terre ferme : le dépôt d'une petite dénomination semble la règle¹⁶⁴.

LIMITES GÉOGRAPHIQUES DE LA ZONE ÉTUDIÉE, INVENTAIRE ET STATUT DES SANCTUAIRES

L'enquête que nous avons menée porte sur un ensemble de vingt lieux de culte se répartissant entre la Seine et la Meuse, dans un rayon d'environ 150 km centré sur Reims (fig. 140)¹⁶⁵. Leur seul point commun est d'avoir livré du numéraire impérial quantifiable émis entre 364 et 402. Comme nous l'avons signalé plus haut, nous avons exclu de notre examen les gués pourtant situés dans la même zone, dont deux seulement sont actifs après 364 (Namur et Condé-sur-Aisne).

Notre examen portera uniquement sur la circulation monétaire. Nous avons donc renoncé à l'examen du matériel archéologique non numismatique attribuable au

163. Alésia serait le seul site de Gaule romaine à avoir livré deux *thesauri* (Popovitch, 2012, p. 34 et fig. 7-10).

164. Quelques exceptions peuvent être mentionnées, par exemple deux *aurei* figurant dans le dépôt du sanctuaire des sources de la Seine (Popovitch, 2012, p. 33).

165. Ce petit corpus, sans doute incomplet, est amené à se développer. Ainsi le *fanum* d'Aiseau-Presles (Hainaut, Belgique), actuellement en cours de fouille par le CReA-Patrimoine (Université libre de Bruxelles), a livré deux *aes* 3 postérieurs à 364 sur un total de 252 monnaies antiques (Paridaens, 2012 et 2013 ; Paridaens, Darchambeau, 2014). C'est également le cas d'un autre *fanum* inédit, celui des Petites-Armoises (Ardennes, France), qui a fourni environ 260 monnaies dont un important ensemble d'époque valentiniennne auquel succède un petit lot d'*aes* 4 théodosiens (musée de l'Ardenne à Charleville-Mézières).

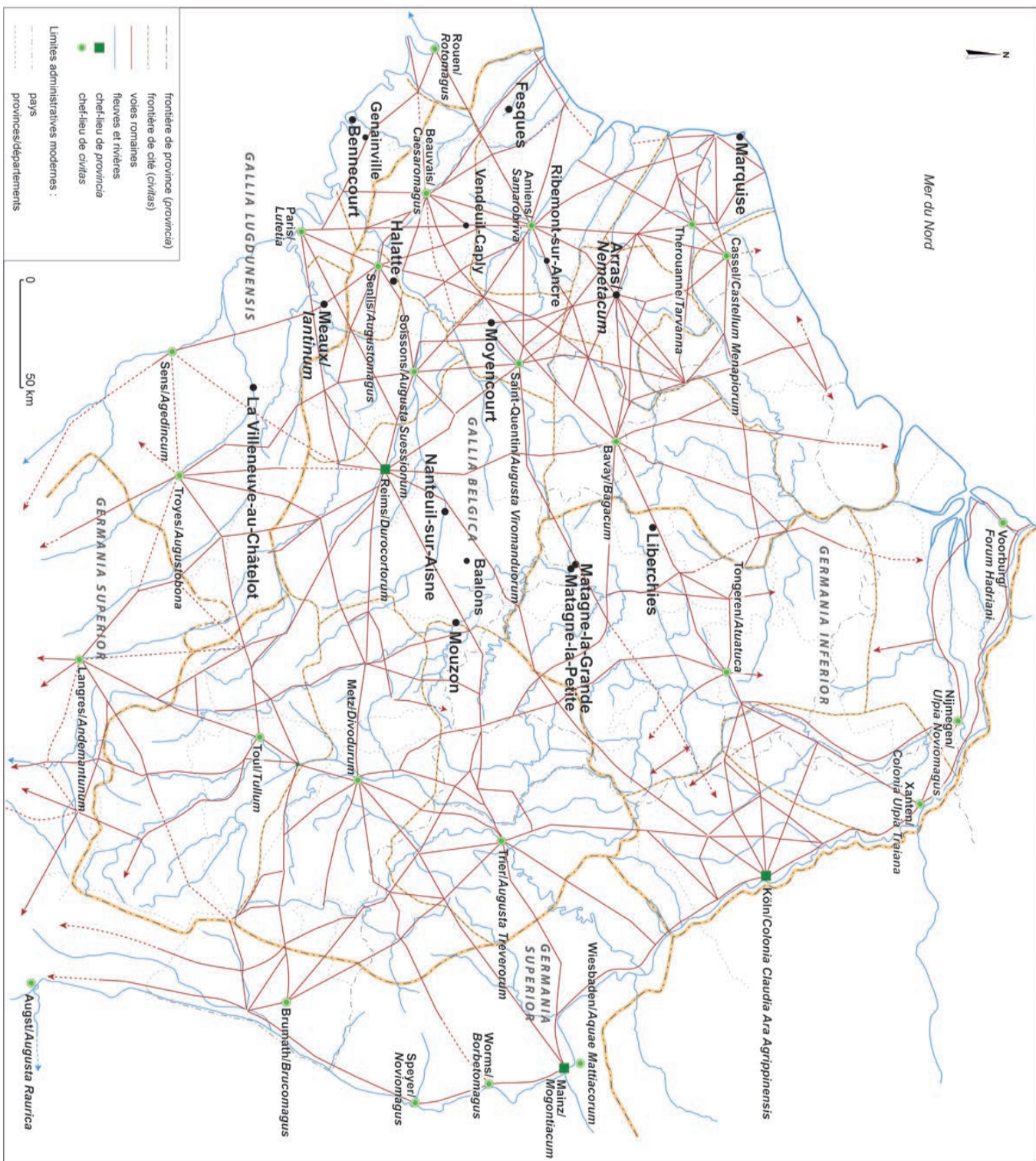


Fig. 140 – Carte des sanctuaires tardifs (364-402) entre Seine et Meuse
 (fond de carte : M.-Th. Raepsaet-Charlier et G. Raepsaet ; DAO : N. Bloch, © CReA-Patrimoine, ULB).

Tabl. VI – Les indices de fréquence (IF_r) des monnaies tardives dans les sanctuaires de Gaule septentrionale occupés au cours des périodes VIII (364-378), IX (378-388) et X (388-402). La dernière colonne « nombre » correspond au total des monnaies émises entre 260 et 402.

N°	Site	Province/département	Période VIII	IF_r	Période IX	IF_r	Période X	IF_r	Nombre
1	Mouzon	Rèmes/Trévires	16	0,66	-	-	6	0,25	245
2	Baâlons-Bouvellemont	Rèmes	-	-	-	-	1	-	10
3	Nanteuil-sur-Aisne	Rèmes	6	2,26	2	1,05	6	2,26	27
4	Clavier-Vervoz	Tongres	11	1,05	2	0,27	34	3,26	106
5	Matagne-la-Petite	Rèmes/Tongres	51	1,42	11	0,43	32	0,89	364
6	Matagne-la-Grande	Rèmes/Tongres	106	1,36	22	0,40	96	1,23	789
7	Liberchies « Bons-Villers »	Tongres	529	3,03	48	0,39	188	1,08	1768
8	Fontaine-Valmont	Tongres/Nerviens	3	0,87	-	-	2	0,58	35
9	La Villeneuve-au-Châtelot	Tricasses	52	0,89	11	0,26	12	0,20	593
10	Meaux	Meldes	150	2,68	5	0,13	4	0,07	568
11	Forêt d'Halatte	Silvanectes	56	0,79	3	0,06	6	0,08	723
12	Vendeuil-Caply	Bellovaques	-	-	-	-	X	X	3
13	Ribemont-sur-Ancre	Ambiens	-	-	X	-	-	-	?
14	Arras	Atrébates	X	-	X	-	X	-	?
15	Fesques	Bellovaques/Ambiens	1	-	-	-	-	-	9
16	Genainville	Véliocasses	2	0,05	4	0,14	-	-	394
17	Bennecourt	Véliocasses/Carnutes	66	2,62	3	0,17	-	-	256
18	Marquise	Morins	90	2,03	29	0,92	172	3,89	452
19	Moyencourt	Viromanduens	47	2,71	7	0,56	1	0,06	176
Total			1186		147		560		6518

dernier tiers du IV^e s. et à la première moitié du V^e s. (céramique, fibules, éléments de ceintures, etc.), lorsqu'il existe. Toutefois, quelques informations relatives à la taille, à l'architecture et au développement chronologique des sanctuaires pris en compte, semblent nécessaires. La numérotation de la liste suivante est celle du tableau VI.

1. MOUZON « BOIS DES FLAVIERS » (ARDENNES, FRANCE)

Cité des Rèmes/Trévires – Sanctuaire communautaire isolé situé à la frontière, à 3,5 km en retrait de la voie Reims-Trèves (franchissement de la Meuse à Mouzon/*Mosomagus*).

Au sanctuaire primitif, actif entre La Tène D2b et le début du règne d'Auguste, succède en premier lieu, dans une enceinte ovale, un groupe de trois *cellae* (4,80 m x 4 m), auxquelles s'ajoute entre Tibère et Claude/Néron, une quatrième construction (4,16 m x 4,40 m). La monumentalisation est effective dès le I^{er} s., mais un important remaniement prend place au début du siècle suivant. Dans un *temenos* trapézoïdal de 34 m sur au moins 48 m, subsiste alors une simple *cella* (6,40 m x 7,20 m) dont le sol est restauré au milieu du IV^e s. Le sanctuaire est caractérisé par le dépôt d'objets miniatures : un millier d'armes et plusieurs dizaines de vases, appartenant aux phases précoces d'activité du site. On relève également 39 monnaies gauloises et

459 romaines dont 22 postérieures à 364 dans un ensemble de 245 ex. des années 260-402 (Nicolas, 2011, p. 339-343 ; Caumont, 2011 ; doc. inédite en cours de publication). La céramique, exception faite des amphores précoces, n'a pas été étudiée (Caumont, 2011, p. 51) ; la verrerie et les objets de parure sont datés sans précision des II^e-III^e s.

2. BAÂLONS-BOUVELLEMONT « LA GRANDE SORAGNE » (ARDENNES, FRANCE)

Cité des Rèmes – Sanctuaire public jouxtant une petite agglomération antique apparemment postérieure aux cultes les plus anciens.

Le site, en cours d'étude, n'a pas fait l'objet d'une publication définitive. D'après les données de la CAG (Nicolas, 2011, p. 174-179), un sanctuaire comportant d'importantes zones de dépôts (vases et monnaies) fonctionne de La Tène D1a jusqu'à l'époque de Tibère. Au I^{er} s., sont construites deux *cellae* (7,60 m x 6,50 m et 6,50 m x 5 m), implantées dans un *temenos* polygonal à entrée monumentale, dont l'emprise n'a pu être déterminée (le tronçon actuellement reconnu mesure 87 m). À côté de plusieurs milliers de vases complets, d'armes miniatures et de restes de faune, le site a livré 833 monnaies gauloises et 482 romaines dont seulement 10 postérieures à 260 (Nicolas, 2011, p. 177-178 ; Squevin, 1988 et doc. inédite).

3. NANTEUIL-SUR-AISNE « NÉPELLIER » (ARDENNES, FRANCE)

Cité des Rèmes – Sanctuaire public situé à 7 km en retrait de la voie Reims-Trèves et de l'*oppidum* de Nandin à Château-Porcien.

Au sein d'un fossé ovalaire (56 m de grand axe) apparaît à La Tène D2 un site culturel attesté par des dépôts d'armes mutilées, auquel succède un *fanum* à galerie (20 m x 20 m, à *cella* carrée de 17 m), limité par un péribole large de 44 m. Un second *fanum*, contemporain du premier et jouxtant la galerie du *temenos*, mesure 12 m de côté (*cella* de 6,10 m). L'ensemble est situé à proximité d'habitats et d'ateliers de l'Antiquité tardive (production de fibules émaillées, tabletterie). Les fouilles récentes (1996-1997) ont livré 37 monnaies, dont 10 postérieures à 364, ainsi qu'un dépôt de 74 bronzes (335-381/2) récolté dans le comblement d'un fossé d'époque théodosienne (Nicolas, 2011, p. 350-352 ; Chameroy, Lambot, 2011, p. 59-60).

4. CLAVIER-VERVOZ (LIÈGE, BELGIQUE)

Cité des Tongres – Sanctuaire d'agglomération situé sur la voie Tongres-Metz (Brulet dir., 2008, p. 156, fig. 207).

Le sanctuaire comprend, au I^{er} s., deux *fana* (temple A : 14 m x 14 m ; *cella* : 7 m x 6,50 m ; temple B : 8,90 m x 7 m x 6,80 m) disposés perpendiculairement l'un à l'autre. L'ensemble subit une réfection après le milieu du III^e s. À la fin du même siècle est construit un portique (29,70 m x 5,90 m) et une pièce d'angle (14,3 m x 10,2 m) sur lesquels se greffe le péribole formant un polygone irrégulier d'environ 100 m de diamètre (Brulet dir., 2008, p. 402). Le site a livré 144 monnaies dont 47 postérieures à 364 dans un ensemble de 106 ex. des années 260-402 (Witvrouw, Witvrouw, 1975-1976 ; Dengis, 2011a, R-61, p. 57-59 et article de F. Vilvorder, dans ce volume, *supra*, p. 119-129). Le numéraire tardif provient principalement de l'esplanade située entre le temple A et le portique. Il est associé à de la verrerie (gobelets coniques, fin du IV^e s.-début du V^e s.) et à de la céramique souvent résiduelle (dont un bol de sigillée d'Argonne orné à la molette).

5. MATAGNE-LA-PETITE « PLAINE DE BIEURE » (NAMUR, BELGIQUE)

Cité des Rèmes/Tongres – Sanctuaire situé en zone de frontière, au centre d'un habitat rural dispersé constitué de petites *villae*, le long de la voie Saint-Quentin-Cologne *via* Givet.

À une petite *cella* fonctionnant dès La Tène D2 succède, à partir du milieu du II^e s., un sanctuaire classique, avec un puits et un *fanum* à galerie (18 m x 18,60 m), qui a connu trois états successifs. Un second *fanum* (14,15 m x 14,40 m) vient s'accoler au premier entre le milieu du II^e s. et 260. La *cella* du grand temple est reconstruite à l'époque valentinienne. Le sanctuaire a livré 10 monnaies gauloises et 448 romaines dont 94 postérieures à 364 dans un ensemble de 364 ex. des années 260-402 (De Boe, 1982 ; Brulet dir., 2008, p. 521-523 ; Dengis, 2011b, R-298, p. 156-163 et article de F. Vilvorder, dans ce volume, *supra*, p. 119-129).

6. MATAGNE-LA-GRANDE « BOIS DES NOËL » (NAMUR, BELGIQUE)

Cité des Rèmes/Tongres – Sanctuaire isolé situé en frontière de cité, à 3 km de la voie Saint-Quentin-Cologne *via* Givet.

Deux *fana* carrés (15,85 m x 15,85 m et 11,7 m x 12 m) sont implantés, vers 320/330, dans un *temenos* trapézoïdal (78,5-79,5 m x 83-89,5 m) muni d'un portique à deux travées, long de 71 m. À l'extérieur du péribole apparaissent, entre autres, une construction ouverte (banquette ?) et un petit *fanum* carré édifié vers 400 (5,90 m x 5,80 m). L'ensemble fonctionne jusque dans les années 430/440 (Cattelain, Paridaens dir., 2009 et article de F. Vilvorder, dans ce volume, *supra*, p. 119-129). Le site a livré 862 monnaies dont 224 postérieures à 364 dans un ensemble de 789 ex. des années 260-402 (Rober, 1983 ; Lallemand, 1985 ; Doyen, 2009a ; Genvier *et al.*, 2010). Le numéraire tardif, associé à de la céramique et à des objets de parure, se répartit sur l'ensemble du site (voir *infra*) et se rencontre aussi bien sur les niveaux de sols des *fana* que sur l'esplanade empierrée, dans des fosses ou des remblais.

7. LIBERCHIES « LES BONS-VILLERS » (HAINAUT, BELGIQUE)

Cité des Tongres – Petit lieu de culte (privé ?) implanté dans un quartier artisanal abandonné vers 235 apr. J.-C., situé au sud-ouest du *vicus*, à quelques centaines de mètres de la voie Bavay-Cologne.

Vers 290/300, un *fanum* à *cella* (8 m x 6,90 m) sur *podium* est construit à proximité d'une rue intérieure de l'agglomération menant vers une source sacralisée au début de l'Empire (Brulet *et al.* dir., 2008, p. 27-35 et p. 392 et article de F. Vilvorder, dans ce volume, *supra*, p. 119-129). Aucune trace d'enclos n'a été relevée. Bien que situé en retrait de la chaussée Bavay-Cologne, le lieu de culte est mis en relation avec un *castellum* distant d'environ 1 km, édifié vers 330 (Brulet dir., 2008, p. 361). Les monnaies du lieu de culte montrent une activité jusque vers 410/420, moment supposé de l'abandon du fort (Severs, 2011, p. 76-78). Le *fanum* et ses alentours immédiats, constitués essentiellement de remblais, ont livré 43 monnaies gauloises et 1 991 romaines dont 765 postérieures à 364 sur 1 768 ex. des années 260-402.

8. FONTAINE-VALMONT « LES CASTELLAINS » (HAINAUT, BELGIQUE)

Cité des Tongres/Nerviens – Sanctuaire communautaire de frontière situé à 2,5 km de la voie Bavay-Trèves par la Meuse, jouxtant un habitat assez dense de statut indéterminé.

Le sanctuaire des Castellains succède à un probable lieu de culte laténien, essentiellement actif à partir des années 120/100 av. J.-C., avec un pic d'activité entre 80 et 60 av. J.-C. Un fort apport d'espèces romaines intervient par la suite, vers 30/20 av. J.-C. (Doyen, 2009b). Deux temples jumelés à *cella* (7,40 m x 8,85 m et 7,50 m x 8,40 m) et galerie sont édifiés dès l'époque claudienne dans un *temenos* quadrangulaire (66,26-65,96 m x 49,70-49,60 m). Une construction culturelle (?) rectangulaire de 7,80 m x 11 m est implantée à 150 m des *fana*, près d'une résurgence. Le site comprend des thermes, des habitats

et des monuments funéraires (pilier, mausolées). Le sanctuaire tomberait en désuétude au cours du deuxième tiers du III^e s. (Faider-Feytmans, 1995, p. 21-46 ; Brulet dir., 2008, p. 342-345). Il a livré 326 monnaies gauloises, 22 de la République et 303 de l'Empire, avec une faible activité au IV^e s. (35 ex., dont 5 ex. postérieurs à 364), sans que l'on puisse déterminer si ces dernières ont encore un lien avec les cultes car 65 pièces seulement (sur 651) proviennent des fouilles et aucune ne se rapporte au IV^e s. (Faider-Feytmans, 1995, p. 147 ; Doyen, 2009b ; Dengis, 2011c, R-207, p. 92-100 ; doc. inédite Cabinet des Médailles de Bruxelles).

9. LA VILLENEUVE-AU-CHÂTELOT « LES GRÈVES » (AUBE, FRANCE)

Cité des Tricasses – Petit sanctuaire (privé ?) implanté en retrait de la voie Auxerre-Beauvais, à 1 km d'un important centre de production de céramique.

Une aire cultuelle de la fin de l'âge du Fer, limitée par deux enclos emboîtés (25 m x 19 m et 20 m x 14,5 m) se superpose à des dépôts d'armes et harnachements brisés (III^e-II^e s. av. J.-C.). À l'extérieur des enclos fut édifiée sous l'Empire une *cella* de plan carré (5,5 m x 6 m environ). Les dépôts monétaires (4 650 ex. dont 1 880 gauloises) et surtout les rouelles (2 en or, 35 en argent, environ 500 en bronze et près de 30 000 en plomb) se répartissent dans les fossés et autour du *fanum*. Le numéraire tardif comprend 75 monnaies postérieures à 364, sur 593 ex. des années 260 à 402 (Denajar, 2005, p. 614-620 ; Piette, Depeyrot, 2008).

10. MEAUX « LA BAUVE » (SEINE-ET-MARNE, FRANCE)

Cité des Meldes – Grand sanctuaire périurbain du chef-lieu de cité (Meaux/*Iantinum*).

Le sanctuaire suburbain de la Bauve vient s'implanter sur un probable lieu de culte laténien (armes ployées des IV^e-III^e s. av. J.-C. en position secondaire dans un remblai du I^{er} s. av. J.-C.). Une première phase comprend des fossés et plusieurs bâtiments en pierre ou sur poteaux. Une importante double enceinte quadrangulaire à contreforts d'angle (environ 130 m x 130 m) et portique intérieur est édifiée à la fin du I^{er} s. ou au début du II^e s. Elle enferme deux édifices à plan centré reliés par une galerie de 22 m de longueur. Les fouilles ont livré 120 monnaies gauloises et 579 romaines de la République au début du V^e s. ; le numéraire tardif comprend 150 ex. postérieurs à 364 sur 568 monnaies des années 260 à 402 (Magnan, 1988, 2000 et 2007 ; Dhénin, Amandry, 1988 ; Van Andringa dir., 2000, p. 12-13 ; Lepetz, Magnan, 2008). Beaucoup proviennent de « couches de destruction » du monument à plan centré, où elles étaient accompagnées de sigillée tardive (Thion, Feller, 1988, p. 114-115 et fig. 4-5).

11. OGNON « FORÊT D'HALATTE » (OISE, FRANCE)

Cité des Silvanectes – Lieu de culte implanté au centre de la cité, au sein d'un habitat dispersé, à 6 km de Senlis/*Augustomagus*, en retrait de la voie Senlis-Pont-Sainte-Maxence-Amiens.

Un *fanum* carré (galerie : 16,25 m x 15,10 m ; *cella* : 7,90 m x 8,80 m) est édifié dans un *temenos* trapézoïdal

(42,2 m x 34,5 m). Construit dans la première moitié du I^{er} s., incendié puis reconstruit entre 166 et 235/238, saccagé vers 385/390, il serait démantelé au début du V^e s. Les monnaies sont au nombre de 1 122, dont 42 gauloises. Le numéraire tardif comprend 65 monnaies postérieures à 364 dans un ensemble de 723 ex. des années 260 à 402 (Durand dir., 2000, p. 93-142). Le matériel associé comprend de la céramique (datée vers 375/380 pour les molettes argonnaises les plus récentes). La répartition spatiale montre que l'occupation tardive couvre l'ensemble du site, avec une concentration dans la galerie de façade et dans le fossé qui la précède, au niveau de l'entrée.

12. VENDEUIL-CAPLY « LE MONT CATELET » (OISE, FRANCE)

Cité des Bellovaques – Sanctuaire d'agglomération, situé le long de la voie Beauvais-Amiens.

Un fossé subcirculaire, enserrant 26 fosses et un puits central, délimite une zone cultuelle en activité du I^{er} s. av. J.-C. à l'époque d'Auguste. Après une interruption d'un demi-siècle (installation d'un camp ?), lui succède, sous Néron ou Vespasien, un *fanum* à galerie (16,40 m x 14,50 m) et à *cella* (12,20 m x 10,50 m) implanté à l'arrière d'un portique à deux nefs, long de 79 m. Le « petit théâtre » de Vendeuil-Caply jouxte l'enceinte. Si les 157 monnaies gauloises de la phase préaugustéenne ont été publiées en détail, aucune liste, même sommaire, des monnaies romaines n'est disponible. Seuls quelques exemplaires stratigraphiquement importants sont occasionnellement signalés dans les rapports de fouilles (Piton, Dilly, 1985 ; Piton dir., 1992-1993, p. 51-65 ; Woimant, 1995, p. 475-476).

13. RIBEMONT-SUR-ANCRE (SOMME, FRANCE)

Cité des Ambiens – Grand sanctuaire communautaire implanté au sein d'une agglomération, à l'emplacement d'un lieu de culte de La Tène moyenne identifié à un trophée.

À l'époque augustéenne est édifié un temple (17 m x 17 m) posé sur un *podium* carré de 31 m. Au début du I^{er} s. est ajoutée une colonnade puis, à la fin du siècle, un double quadriportique. Une reconstruction du temple sous une forme monumentale intervient dans la seconde moitié du II^e s. ; il est doté d'un nouveau portique et est accompagné d'un théâtre et de deux ensembles thermaux s'étendant sur environ 50 ha. Le IV^e s. verrait la construction d'un nouveau temple, établi sur les décombres du précédent, détruit à la fin du III^e s. Les monnaies les plus récentes récoltées « à proximité » du dernier édifice sont d'époque valentinienne (Brunaux, 1999, p. 235 et fig. 235 ; Brunaux dir., 2009). Le site a livré 150 monnaies gauloises et un nombre indéterminé de romaines.

14. ARRAS « BAUDIMONT » (PAS-DE-CALAIS, FRANCE)

Cité des Atrébates – Lieu de culte privé implanté *intra muros* dans le chef-lieu de la cité, Arras/*Nemetacum*.

Domus restructurée dans le deuxième tiers du III^e s. autour d'une grande salle (6 m x 14 m) qui perdurera avec des modifications mineures jusqu'à la fin du IV^e s. (*terminus post quem* : 3 *aes* 3 des Valentinieniens). Il est proposé d'y voir le siège d'une association (*schola*), peut-être de dendrophores, attestée par du mobilier et des restes de repas. L'édifice est doté, dans l'aile nord, d'un lieu de culte dédié à Attis et Cybèle (Jacques, 1990, p. 74-85 ; Jacques *et al.*, 2008, p. 237-238). Le numéraire n'est pas complètement publié mais il ne semble pas y avoir eu de dépôt systématique de monnaies au cours de cette phase. Vers 375, le complexe cultuel est en partie détruit au moment de la construction du *castrum*. Il serait brièvement remplacé par un « sanctuaire germanique » qui fonctionnerait jusque dans les années 380/390 (Gricourt, 1986 et 1987 ; Jacques, 1990, p. 74-85 ; Delmaire, 1994, p. 136-138).

15. FESQUE « LE MONT DU VAL AUX MOINES » (SEINE-MARITIME, FRANCE)

Cité des Bellovaques/Ambiens (?) – Sanctuaire de frontière, implanté à proximité d'habitats.

Site cultuel laténien (III^e s. av. J.-C. ?), qui se caractérise par au moins deux enceintes fossoyées, dont l'une d'une dizaine d'hectares. La plus petite, celle qui nous concerne, forme un fer à cheval qui a connu plusieurs remaniements d'époque impériale. L'état le plus ancien mesure 48 m x 42 m, le plus récent 42 m x 34 m. L'enceinte regroupe des puits, des fosses (autels creux) et deux *cellae* (6 m x 5,4 m et 7 m x 6,1 m) (Mantel *dir.*, 1997 ; Rogeret, 1997, p. 269-273). Le site a livré 1 245 monnaies gauloises et 184 romaines, dont 70 en fouille (Moesgaard, 1997). Le numéraire du IV^e s. apparaît uniquement dans les découvertes hors contexte et doit, de ce fait, être considéré avec prudence d'autant que la céramique ne dépasserait pas le III^e s.

16. GENAINVILLE « VAUX-DE-LA-CELLE » (VAL-D'OISE, FRANCE)

Cité des Vélocasses – Grand sanctuaire fondé sur une source et implanté à proximité de la voie Paris-Rouen, à côté d'une petite agglomération de 5 ha.

Ce sanctuaire à évolution complexe, lié à la présence d'une source, est peut-être fréquenté dès La Tène D1b (monnaies, perles en verre) (Vermeersch, 2012, p. 232). À une mare aménagée à l'époque augustéenne succède, à l'époque claudienne, un premier *temenos* rectangulaire (41 m environ), enfermant une petite *cella* (4,20 m x 3,30-3,40 m) associée à un nymphée. Après une phase de reconstruction marquée par l'édification d'un temple provisoire, il serait remplacé à la fin du II^e s. par un péribole à portique (111 m x 77 m) enserrant un temple carré à deux *cellae* accolées entourées d'une galerie (27,5 m x 28-28,5 m) (Brunet-Gaston, 2011). Le réaménagement du nymphée date de la même époque. S'y ajoutent plusieurs bâtiments à usage d'habitation et, au sud du portique, vient s'implanter un théâtre (scène de 32 m). Un petit édifice (un temple ?) est édifié au début du IV^e s. et reste en activité jusque vers 370 (monnaies de Valentinien I et Gratien). Les différentes phases d'activité ont livré 57 monnaies gauloises et

904 romaines. Le numéraire tardif comprend 6 monnaies postérieures à 364, auxquelles s'ajoutent 5 ex. en argent de la fin du V^e s.-début du VI^e s. parmi 394 ex. des années 260-402 (Mitard, 1978, 1993 et 1995). Le site a livré de la céramique tardive (sigillée argonnaise décorée à la molette).

17. BENNECOURT « LA BUTTE DU MOULIN À VENT » (YVELINES, FRANCE)

Cités des Vélocasses/Carnutes – Sanctuaire rural peut-être lié à la présence d'une *villa*.

À un lieu de culte laténien succèdent, après une période d'abandon, deux *cellae* jumelles (8,40 m x 8,60 m et 6,72 m x 7,44 m) créées dès l'époque augustéenne et reconstruites en pierre sous Tibère ou Claude. La plus grande reçoit une galerie à l'époque d'Hadrien. Une troisième *cella* est construite avant le troisième quart du III^e s. L'ensemble se situe dans un *temenos* polygonal irrégulier d'environ 1 ha, d'époque tibéro-claudienne, muni d'une galerie (48 m x 6,5 m). Le site a livré 84 monnaies gauloises et 299 romaines dont 60 ex. postérieurs à 364 sur 256 monnaies des années 260-383/386 (Amandry, Dhémin, 1999). L'occupation tardive du sanctuaire serait marquée par l'implantation d'habitats « parasites » selon les termes du fouilleur (Bourgeois *dir.*, 1999, p. 197).

18. MARQUISE (PAS-DE-CALAIS, FRANCE)

Cité des Morins – Lieu de culte rural atypique, apparemment isolé mais situé en limite d'une zone domestique et d'une nécropole du Haut-Empire.

Un petit édifice rectangulaire excavé (10,5 m x 7 m), situé en périphérie d'une zone occupée au I^{er} s., est interprété comme lieu de culte sur la base d'éléments architecturaux (base de colonne, bloc orné d'un serpent) et sur la pratique du curage régulier de ce qui semble être une zone d'offrandes (554 monnaies, nombreux tessons de verre, faune) occupant environ 4 m² au centre de la construction (fig. 141). La vocation religieuse serait attestée pour au moins les deux premiers des trois états reconnus (Maniez *et al.*, 2009 ; Maniez, 2012). Le site a livré 554 monnaies romaines, dont 291 postérieures à 364 sur 452 ex. des années 260-402 (Delmaire, 2012).

19. MOYENCOURT (SOMME, FRANCE)

Cité des Viromanduoens – Sanctuaire implanté en milieu rural (*villae*).

À un possible lieu de culte laténien (armes mutilées) succède un système complexe de fossés formant un enclos limitant deux zones de dépôt de mobilier. La première concerne l'ouverture pratiquée dans les fossés, qui donne accès à un porche précédant une structure massive en pierre (*podium* ?, autel ?). Au centre de l'enclos apparaît un puits comblé au plus tôt en 378/383. La seconde zone de dispersion du mobilier métallique concerne le flan est de l'enclos central, à proximité d'un bâtiment supposé (Prilaux, 2013, p. 269). Le numéraire recueilli comprend 9 monnaies gauloises et 252 romaines dont 55 postérieures à

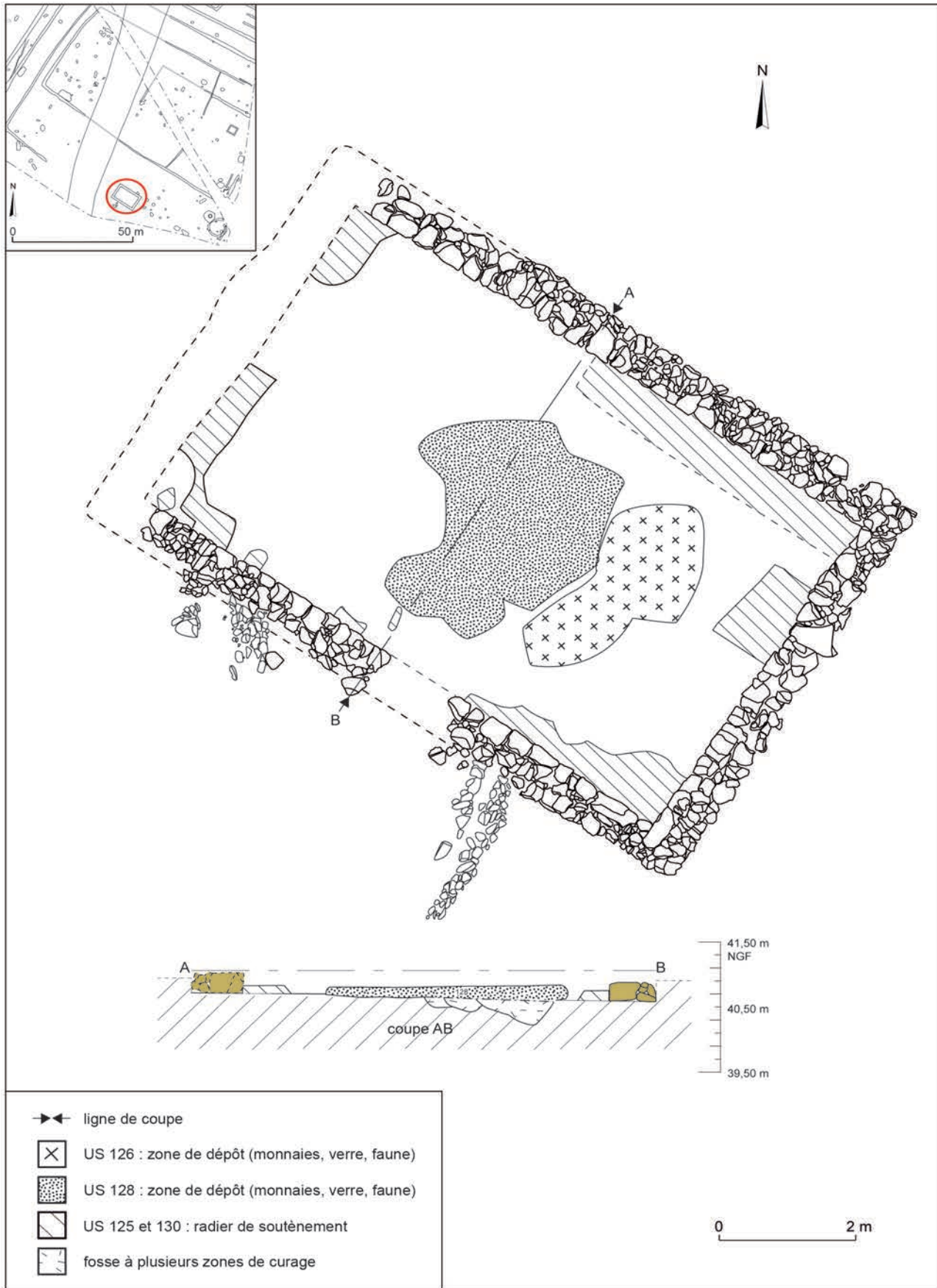


Fig. 141 – Zone de dépôt des monnaies dans le bâtiment cultuel de Marquise, Pas-de-Calais (DAO : J. Maniez, Service d'archéologie préventive du Pas-de-Calais).

364 sur 176 ex. des années 260-402 ; s'y ajoutent 507 rouelles en plomb (Prilaux dir., 2013 et 2014 ; Doyen, 2013).

20. SAINT-ÉTIENNE-ROILAYE « LE MONT BERNY » (SOMME, FRANCE)

Cités des Suessions/Silvanectes – Le sanctuaire, situé au centre-nord d'une agglomération antique, comprend un petit *fanum* à *cella* et galerie périphérique (7,60 m de côté) implanté dans un *temenos* légèrement trapézoïdal (109 m x 75-65 m). Les fouilles menées en 1865 ont livré, dans l'enceinte, 79 monnaies gauloises et 495 romaines. Le *fanum* a, quant à lui, livré 47 monnaies gauloises et 213 romaines. Selon la *Carte archéologique de la Gaule*, la dernière monnaie daterait de 378 et serait à l'effigie de Valentinien [II] (Woimant, 1995, p. 404). Toutefois, le répertoire détaillé des trouvailles du sanctuaire ne cite qu'une seule monnaie (d'argent) du IV^e s., apparemment plus ancienne (Berdeaux-Le Brazidec, 2003, p. 337 et p. 343). Ce sanctuaire est donc simplement cité pour mémoire.

Bien que situés dans une zone relativement restreinte comprise entre la Meuse et la Seine, les vingt sites repris ci-dessus, sélectionnés pour des raisons strictement chronologiques, appartiennent à des entités administratives différentes. La plupart relève de la *Belgica* I et II et du sud-ouest de la *Germania* II. D'autres sont situés dans l'est de la *Lugdunensis* II ou dans le nord de la *Lugdunensis Senonia*. Nous avons volontairement renoncé à prendre en compte les nombreux sanctuaires mosellans, dont la proximité avec Trèves, résidence impériale au cours de la période considérée, risquait d'induire des différences qualitatives autant que quantitatives. Ils ont en outre fait l'objet d'une synthèse récente (Chameroy, Lambot, 2011, p. 62-68).

Ce chevauchement administratif des vingt sites retenus sur cinq provinces ne semble pas avoir de conséquence directe sur l'approvisionnement en numéraire, du moins en ce qui concerne les différentes dénominations en usage. En effet, la production de la monnaie au cours de la période prise en compte (364-402) était standardisée (masse, titre, iconographie) dans le cadre de la *pars Occidentis* de l'Empire. Quant à l'origine géographique de ce numéraire, elle est impossible à traiter ici faute de données suffisantes. Même si tous les ateliers monétaires qui alimentent nos lieux de culte (Trèves, Lyon, Arles, Aquilée et Rome) sont situés en dehors de la zone étudiée, il est possible que les limites provinciales aient localement influencé l'approvisionnement en numéraire après 388. Nous en tenons pour exemple Reims qui, sous les Théodosiens, recevait son numéraire d'Arles (79 %) au détriment de Trèves (7 %) ; à la même époque, la fortification de Vireux, implantée sur la frontière séparant la *Belgica* I de la *Germania* II, semble dépendre de la capitale de province, avec 59 % d'*aes* 4 d'Arles pour 15 % de Trèves. Au contraire, le sanctuaire de Matagne-la-Grande, tout proche (8 km), voit ce rapport basculer au profit des espèces trévires (41 %) au détriment d'Arles avec seulement 34 % (Doyen, 2009a, p. 74 et 2014a, p. 138, tabl. 2). J. Chameroy a évoqué le rôle des douze dépôts du fisc (*thesauri*) d'Occident (*Notitia Dignitatum*, Occ., XI, 21-37), placés sous le contrôle du *comes sacrarum largitionum*, caisses qui n'auraient pas été alimentées exclusivement par

l'atelier le plus proche mais qui auraient reçu une part variable de la production de plusieurs ateliers plus ou moins éloignés¹⁶⁶. Le jeu de l'approvisionnement en numéraire est donc complexe, d'autant que nous ignorons à qui l'État destinait ces envois groupés de monnaies neuves. L'armée en était-elle le seul destinataire ? Dès lors nous n'aborderons pas, dans cette étude, l'origine géographique du numéraire. Nous nous contenterons d'observer l'évolution des pertes de monnaies en fonction des périodes d'émission et de définir les phases d'activité ou de régression de la monétarisation.

Un dernier point qu'il convient de relever est le statut disparate des lieux de culte auxquels nous avons fait appel. Nous y retrouvons effectivement des temples urbains, suburbains, de territoire ou de *burgus*, fréquentés ou non par des militaires. Certains sont monumentaux, d'autres correspondent à de simples « chapelles ». Cet ensemble quelque peu hétéroclite doit en fin de compte nous montrer si la structure des lieux de culte (superficie, origine sociale des fidèles, proximité des voies de communication, des centres urbains ou des camps) influence les dépôts de monnaies après 364. Notons toutefois qu'il n'existe pas, aux IV^e et V^e s., de circulation monétaire « civile » opposée à une circulation qui serait « militaire », du moins dans les espèces courantes, comme c'est le cas au début de l'Empire. Dès lors, le seul biais quantitatif que nous pourrions constater serait la plus ou moins grande piété des pratiquants en fonction de leur origine sociale, entraînant une augmentation ou une diminution du nombre d'offrandes monétaires. Ceci, bien évidemment, postule une démographie stable au cours de la période étudiée, un phénomène difficilement quantifiable.

MÉTHODOLOGIE

Sur le plan méthodologique, une analyse détaillée de la monétarisation des sanctuaires se heurte à un certain nombre de difficultés, mais le problème est identique pour les habitats contemporains.

D'une part, la médiocrité des inventaires, jusqu'à une date très récente, ne permet pas d'identifier avec précision le monnayage, ni surtout de répartir les espèces entre productions officielles et copies. D'autant qu'il est vraisemblable que certains types d'objets pseudo-monétaires étaient spécifiquement produits pour un usage limité à la sphère religieuse. C'est certainement le cas pour les sanctuaires¹⁶⁷, peut-être déjà à l'âge du Fer où nous rencontrons occasionnellement des « jetons » de

166. Voir Chameroy, 2012, p. 103. Reste à prouver que la petite monnaie de bronze était concernée par cette organisation. En outre, la carte de distribution quantitative proposée par J. Chameroy est fallacieuse en ce sens qu'elle place sur un même pied des ensembles de monnaies, certes théodosiennes, mais constitués à des moments différents, qui s'étalent des environs de 390 à 440-450, voire plus tard encore (Chameroy, 2012, p. 110, fig. 8).

167. C'est le cas à Digeon (Morvillers-Saint-Saturnin, Somme) à l'âge du Fer : Delplace, 1986 ; Kiernan, 2009, p. 156, fig. 5.2, ou à Autelbas (Arlon, prov. de Luxembourg, Belgique), petit temple sans doute dédié à Mars *Camulus* (AE, 1989, 537 = *ILB*², 171) : Lallemand, 1991. Sur ce dernier site, 6,7 % des monnaies (23/342) sont des faux en plomb ; les deux seuls exemplaires lisibles montrent des prototypes datant de 318-320 et 388-402. Karden, sur la Moselle, a livré plusieurs milliers de disques découpés dans des feuilles de plomb et datés du 1^{er} s. apr. J.-C. (Nickel, 1999, p. 153-157 ; Kiernan, 2009, p. 157, fig. 5.3). Trèves semble avoir produit, au V^e s., un pseudo-monnayage de plomb : Zschucke, 1982, p. 63.

plomb moulés sur des monnaies de potin (Mantel *et al.*, 1997, p. 295 et p. 297 ; Bourgeois *dir.*, 1999, p. 183 ; Doyen, Rossez *et al.*, 2012, p. 231).

D'autre part, les techniques de récolte, et plus encore d'archivage, restent largement déficientes, faute de systématisation de l'usage du détecteur de métaux dans les fouilles. La topologie, préalable indispensable à la mise en contexte, n'est actuellement possible que sur un nombre extrêmement limité de sites, la plupart de surcroît incomplètement fouillés.

LES MONNAIES DANS LES SANCTUAIRES TARDIFS : QUEL STATUT ?

La question du statut du numéraire doit être une nouvelle fois posée : peut-on considérer que toutes les monnaies récoltées dans un sanctuaire sont des offrandes *stricto sensu* ? Ou une partie (au moins) d'entre elles témoigne-t-elle des activités économiques pratiquées à large échelle autour des lieux de culte ?

La question se pose en réalité dès l'âge du Fer. En effet, dès cette époque, certains lots monétaires associés à des restes de boucherie, à des perles, des amulettes ou des figurines, pourraient indiquer l'achat et la vente de denrées alimentaires et d'offrandes. Cette part du numéraire, difficile à évaluer, semble trouver une place logique dans la fonction économique des sanctuaires laténiens (Fauduet, 2010, p. 247-249 ; Gruel, 2012). Pour certains protohistoriens, « elles [les monnaies] ne pourraient donc se réduire à un simple acte rituel. Il est possible, et même probable, qu'une partie ait servi à l'acquisition et au paiement de marchandises destinées à être introduites dans l'espace sacré » et de conclure que « les nombreuses monnaies qui parsèment souvent l'emprise même des sanctuaires [...] pourraient ainsi refléter la tenue de marchés périodiques [...] » (Guihard, 2012, p. 44-45).

Dès lors, faute de pouvoir estimer quelle part du numéraire des temples relève des cultes, notre approche du phénomène de la monétarisation des sanctuaires sous les Valentiniens et les Théodosiens sera, en attendant mieux, strictement quantitative. Toutefois, cette approche suppose, d'une part, l'absence de toute sélection qualitative au moment du prélèvement des *stipes* par les curateurs des temples et implique, d'autre part, qu'aient été récoltées au moment de la fouille les minuscules pièces de bronze (le *nummus centenionalis* des sources tardives), qui représentent l'unique monnayage de petite valeur circulant en Gaule aux ^v^e et ^{vi}^e s.¹⁶⁸ Au vu des tableaux réunis ci-dessous, certains sites sont apparemment sous-documentés pour les monnaies, alors que du mobilier tardif semble exister. Dès lors, il faudra admettre comme « minimales » les données statistiques relatives à la période 388-402/450.

D'autre part, il convient de rappeler que nos décomptes portent uniquement sur les monnaies neuves, qui ne constituent évidemment qu'une partie du numéraire en circulation. Dans le petit *fanum* théodosien de Matagne-la-Grande (temple C), édifié au plus tôt en 394/395, 43 % des 79 monnaies identi-

168. Ou, plus exactement, après la promulgation d'une loi datée du 12 avril 395 (*Code Théodosien*, IX, 23, 2) exigeant le retrait de la circulation des monnaies de grand module au profit du seul *nummus centenionalis*.

Tabl. VII – Répartition du numéraire émis entre 363/364 et 402 dans les sanctuaires et les gués entre Seine et Meuse.

Périodes	Sanctuaires	%	Gués	%	Total	%
364-378	1 186	62,7	212	79,4	1 398	64,7
378-388	147	7,8	20	7,5	167	7,7
388-402	560	29,6	35	13,1	595	27,5
Total	1 893		267		2 160	

fiables ont été effectivement émises entre 388 et 402, mais 32 % se placent entre 364 et 388, et même 25 % datent d'avant 364. Dès lors, les 559 *aes* 4 théodosiens issus de l'ensemble des sanctuaires entre Seine et Meuse pris en compte correspondent en réalité à 43 % de 1 288 monnaies (tabl. VII).

LA CIRCULATION MONÉTAIRE SOUS LES VALENTINIENS ET LES THÉODOSIENS

La période valentinienne (364-378) est généralement considérée comme celle d'un renouveau économique en Gaule du Nord, après seize années de troubles endémiques (352-366) : usurpation de Magnence (350-353), reconquête de Constance II puis campagnes du César Julien contre les Francs (356-361), campagnes de Valentinien I (365-366) (Wigg, 1991, p. 19-30 ; Demandt, 2008, p. 88). La frontière germanique connaît ensuite une assez longue période de stabilité jusqu'en 406, si l'on excepte des incursions limitées en 388 (lors de la guerre civile opposant Maxime à Théodose) et en 393 (usurpation d'Eugène) (Demougeot, 1979, p. 86-131 ; Demandt, 2008, p. 106 et p. 110). Comme nous l'avons vu, la dynastie valentinienne correspond généralement, en *Belgica* I orientale, en *Belgica* II et en *Germania* II, à une période de désaffection plus ou moins importante des refuges et des fortifications de hauteur, et ce au profit des sites de plaine (Brulet, 1990, p. 338 ; Brulet *dir.*, 2008, p. 247-249). Au contraire, les sanctuaires urbains et ruraux sont régulièrement fréquentés (pour des cultes ?) si l'on se fie aux données du tableau VII, même si plusieurs sont abandonnés sous les Valentiniens¹⁶⁹. L'impression globale qui se dégage des trouvailles postérieures à 370, en milieu urbain comme en milieu rural, dans les tombes (vaisselle en bronze, verrerie, objets de luxe) comme dans la vie quotidienne (importations de denrées méditerranéennes) est celle d'une économie encore prospère malgré les vicissitudes politiques (Percival, 1981, p. 169 ; Wightman, 1985, p. 215-216 ; Doyen, 2007, p. 385 *contra* Van Ossel, 1992, p. 177-184).

Pour vérifier ces affirmations de relative prospérité des lieux de culte sous les Valentiniens et les Théodosiens, nous avons réuni les données numériques des vingt sites mentionnés précédemment qui ont donc pour caractéristique d'avoir livré du numéraire quantifiable de la période 363/364-402/403

169. Les sanctuaires « abandonnés » au cours de la période valentinienne (ou, du moins, qui n'ont plus livré de numéraire) sont relativement peu nombreux : citons dans notre zone Ribemont-sur-Ancre (*tpq* 375-392), Estrées-Saint-Denis (*tpq* 367-375), ou encore, en dehors de la région prise en compte, par exemple Deneuvre, en Meurthe-et-Moselle (*tpq* 364-375) : Berdeaux-Le Brazidec, 2000, p. 230.

(tabl. VI). En réalité, quatorze seulement sont statistiquement utilisables ; ils serviront de base à nos commentaires.

Les numismates qui traitent de la circulation monétaire de l'Antiquité tardive ont depuis longtemps pris l'habitude de comparer les données numériques à l'aide de différentes méthodes de calcul, certaines élémentaires, d'autres plus complexe¹⁷⁰. À côté des statistiques traditionnelles, ils font généralement appel aux « indices de fréquence » ou « fréquence relative » (F_r). Cette méthode classique, largement utilisée autrefois mais progressivement abandonnée, a été mise au point par les Britanniques dès 1964 ; elle était essentiellement destinée à comparer le numéraire de manière synchronique, dans une région donnée, en fonction de phases chronologiques clairement définies¹⁷¹. Les 142 années de production monétaire s'étendant de 260 (début du règne seul de Gallien, usurpation de Postume) à 402/403 (date d'émission des dernières monnaies de bronze parvenant régulièrement en Gaule du Nord) ont été divisées en dix périodes¹⁷² correspondant à autant de grandes phases de production monétaire.

Toutefois l'« indice de fréquence » F_r est aujourd'hui remplacé par l'« indice de fréquence relative » (IF_r) mis au point voici trente ans (Pottier, 1983) et qui utilise le même découpage chronologique. Cet « indice de fréquence relative » est obtenu à l'aide de la formule :

$$IF_r = \frac{\frac{n_r}{t_r}}{\frac{N}{\sum_{r=1}^R t_r}}$$

où

n_r est le nombre de pièces d'une période d'émission r dont la durée est exprimée en années t_r ;
 N est le nombre total de pièces de l'ensemble ;
 R est le nombre de périodes étudiées ;
 et $\sum t_r$ est la durée chronologique totale de l'ensemble étudié.

L' IF_r , note H. Pottier, « a le même intérêt que la fréquence relative à laquelle il est proportionnel, mais il a, de plus, l'avantage de s'exprimer en nombre absolu et surtout de rendre comparable, en résorbant leur distorsion, des ensembles dont les durées $\sum t_r$ ne sont pas strictement égales. L'indice IF_r peut donc s'interpréter non seulement comme un indicatif de fréquence par règne représenté à une certaine échelle mais encore comme un coefficient exprimant le rapport entre la fréquence par règne et la fréquence moyenne sur toute la période couverte par l'ensemble analysé » (Pottier, 1983, p. 27).

Dès lors, les indices supérieurs à 1 seront l'indication d'une activité dépassant la moyenne globale du site, alors que

ceux inférieurs à 1 témoigneront d'un apport plus faible en numéraire, ce que ne laisse absolument pas prévoir la F_r de Ravetz utilisée naguère.

Notre corpus se monte à 6 518 monnaies postérieures à 260 apr. J.-C et réparties, comme nous l'avons vu, sur 14 de nos 20 sites : nous avons en effet éliminé dans nos décomptes statistiques les émissions antérieures à 260 afin de ne pas favoriser certains sanctuaires déjà actifs sous le Haut-Empire. Ce numéraire est limité aux années 364-402 (tabl. VII et fig. 142, n^{os} 1-14).

Au premier coup d'œil, nous constatons un rapport quantitatif différent entre les trois périodes d'émission. Si la phase IX est plus courte de quatre années, une différence bien entendu gommée par l' IF_r , force est de constater que cette décennie 378-388 marque un retrait certain des activités monétarisées dans les lieux de culte (comme d'ailleurs sur les autres sites civils de la zone étudiée). Mais il est clair également que la rétraction entre les périodes VIII et X est importante : la seconde représente moins de la moitié de la première. En outre, le numéraire des deux phases en question est métrologiquement différent : l'*aes* 3 de l'époque valentinienne, sur lequel nous reviendrons, pèse en moyenne 2,50 g, l'*aes* 4 théodosien un peu moins de la moitié. Il nous faut donc admettre que quatre fois moins de métal monnayé parvient dans les sanctuaires entre 388 et une date incertaine du v^e s. voire du début du vi^e s., au moment où le numéraire théodosien disparaît peu à peu de la circulation. Un éventuel mauvais échantillonnage du matériel, évoqué plus haut, peut-il expliquer une telle différence ?

Les sites s'organisent en trois groupes bien marqués : les sanctuaires riches en monnaies de la période VIII (fig. 142, n^{os} 1-7) ; ceux dont les périodes VIII et X sont plus ou moins équivalentes (fig. 142, n^{os} 8-12), et finalement ceux qui sont riches en numéraire de la période X (fig. 142, n^{os} 13-14).

Le premier groupe de sanctuaires (fig. 142, n^{os} 1-6), ceux particulièrement fournis en espèces émises entre 364 et 378, comprend six sites (Liberchies, Bennecourt, Moyencourt, Meaux, La Villeneuve-au-Châtelot et, dans une moindre mesure, Ognon). Au sein de ce groupe, Liberchies occupe une place un peu à part, puisque ce petit *fanum* implanté dans un quartier artisanal désaffecté connaît une activité considérable au cours des phases IX et X. Dans les autres cas, le dépôt d'offrandes monétaires s'étiolle dès les années 380, mais tous, à l'exception de Bennecourt et Ognon, présentent encore un apport sensible en numéraire postérieur à 388. Un seul sanctuaire, celui de Genainville (fig. 142, n^o 7), avec une très faible activité en VIII et un sursaut en IX, se classe à part.

Le deuxième groupe comprend des sanctuaires dont les périodes VIII et X sont *grosso modo* équivalentes. Cinq sites (fig. 142, n^{os} 8-12) en font partie : Nanteuil-sur-Aisne, Matagne-la-Grande, Matagne-la-Petite, Fontaine-Valmont et Mouzon.

Le dernier groupe ne compte que deux ensembles (fig. 142, n^{os} 13-14) qui présentent l'un comme l'autre une très forte activité après 388, tout en montrant un apport important de monnaies des périodes IX et VIII. Il s'agit de Clavier-Vervoz et de Marquise. Notons que dans les deux cas, la totalité du numéraire antérieur à 388 pourrait bien être purement résiduelle. Nous avons en effet montré plus haut que la circulation après 400 intègre encore de nombreux *nummi* constantiniens des années 330-348, de même que des *aes* 2, souvent fragmentés

170. Voir Gricourt *et al.*, 2009. On trouvera une synthèse méthodologique dans Doyen, 2011.

171. Voir Ravetz, 1964. Les comparaisons diachroniques au sein d'un même site sont d'un usage plus délicat puisque généralement les monnaies des dix phases principales n'entretiennent entre elles que des rapports métrologiques fort lointains.

172. En fait, une XI^e période (402-435) a été ajoutée récemment. Celle-ci ne nous concerne pas dans le cadre de cette étude.

en deux ou en quatre, ou encore des *aes* 3 d'époque valentinienne, parfois rognés afin de circuler au titre de *aes* 4.

Examinons maintenant plus en détail le numéraire en circulation au cours de ces trois périodes.

LA PÉRIODE VIII : DE 364 À 378 APR. J.-C.

Comme sur tous les sites civils de la région, la période valentinienne (364-378) constitue un point fort de l'occupation tardive. L'*aes* 3 de cuivre constitue à ce moment la dénomination la plus courante (Depeyrot, 2001a, p. 139). Trèves émet à l'occasion d'un *donativum* de rares *aes* 2 n'ayant pas d'équivalent ailleurs ; les ateliers italiens, balkaniques et orientaux produisent des *aes* 1 dans la lignée de ceux émis précédemment par Julien, mais ces pièces exceptionnelles n'apparaissent pas sur les sites de Gaule. La circulation monétaire y est donc particulièrement homogène au niveau des dénominations en usage – des *aes* 3 uniquement – et l'approvisionnement en pièces nouvelles est régulière et abondante ; de ce fait le pourcentage d'imitations tombe à presque zéro entre 364 et 378, pour réapparaître dans les années 380.

Les indices de la période VIII se répartissent apparemment en trois groupes :

- des valeurs élevées, supérieures à 2 points, correspondant dès lors au double de la quantité annuelle moyenne calculée sur les 140 années postérieures à 260. On les rencontre à Nanteuil-sur-Aisne, Liberchies, Meaux, Bennecourt, Marquise et Moyencourt ;

- des valeurs moyennes (environ 1 point d'indice, correspondant donc à la norme annuelle) à Clavier-Vervoz, Matagne-la-Petite, Matagne-la-Grande, Fontaine-Valmont, La Villeneuve-au-Châtelot et Ognon ;

- et finalement des valeurs faibles (< 0,7) à Mouzon et Genainville.

Dès lors nous constatons que les années 364 à 378 sont une période d'intense activité monétaire sur six sites et une période de bonne activité sur six autres sites. Deux sanctuaires seulement connaissent à ce moment une nette rétraction des dépôts de monnaies.

LA PÉRIODE IX : DE 378 À 388 APR. J.-C.

À la mort de Valens (août 378) et son remplacement par Théodose I (janvier 379), Gratien change les revers de ses *aes* 3 : il s'attribue la *Virtus romanorum*, laissant la *Victoria auggg* au jeune Valentinien II, et la *Concordia auggg* à Théodose I. Il introduit également de petits *aes* 4 célébrant les *vota*.

Vers la mi-381, une nouvelle réforme fait apparaître des pièces de grand module, les *aes* 2 au revers de la *Reparatio reipub(licae)*. Cette monnaie, de la taille de l'*as* du Haut-Empire mais sensiblement plus léger, remplace très vite les anciens *aes* 3 dont la frappe s'interrompt à ce moment. L'*aes* 2 sera rapidement imité – signe de son succès – et thésaurisé de manière intensive. Ce phénomène d'immobilisation du stock monétaire provoquera l'échec de la réforme et l'interruption, vers 386 ou 387 au plus tard, de la frappe en Occident de ces *aes* 2 (Depeyrot, 2001, p. 142).

Les émissions de la période 378-388 comprennent donc à nouveau trois dénominations : l'*aes* 2, l'*aes* 3 et l'*aes* 4. L'espèce centrale (*aes* 3), émise brièvement, est généralement peu courante sur l'ensemble des sites étudiés (8/154 = 5,2 %), mais le sanctuaire de Matagne-la-Grande (8 %) et le petit *fanum* de Liberchies (9 %) sortent du lot (les 40 % de Meaux sont seulement dus à la faiblesse numérique de l'échantillon). Du reste l'émission de cette monnaie, dès le départ peu abondante, s'interrompt dans les ateliers gaulois dès 381.

L'existence simultanée de trois dénominations différentes nous a semblé l'occasion de vérifier si les dépôts de monnaies dans les sanctuaires reflétaient d'une quelconque manière la circulation quotidienne. La période IX constitue en effet l'un des deux brefs moments du IV^e s. où nous voyons la coexistence de plusieurs dénominations circulant en grandes quantités. L'autre période se situe bien avant la phase chronologique ici abordée : entre 348 et 350, l'État romain produit simultanément des *maiorinae* lourdes, des *maiorinae* légères et des *demi-maiorinae* (Depeyrot, 2001a, p. 112 ; Gricourt *et al.*, 2009, p. 680-682).

Les économistes considèrent que l'*aes* 2, émis en grandes quantités par Gratien et plus encore par son successeur Maxime, l'emporte sur la plus petite dénomination dans la circulation courante. Comme nous l'avons vu, cette monnaie de grand module semble avoir été thésaurisée dès son apparition, comme le montrent certains trésors qui contiennent de nombreux exemplaires liés par les coins (Lallemand, 1967, p. 21-22). En outre, et peut-être à cause de cette thésaurisation, on a autrefois avancé que les refuges fortifiés et les autres sites « ruraux » contiendraient davantage d'*aes* 4 que les sites urbains (Lallemand, 1985, p. 67). En réalité, la situation est moins tranchée : dans la fortification de Dourbes, la totalité du monnayage est bel et bien constituée d'*aes* 4 (Doyen, 2010, p. 180-181) ; dans celle de Vireux-Molhain, en revanche, à une dizaine de kilomètres à peine, dans la même vallée, les *aes* 4 ne représentent que 15,4 % du monnayage de la période 378-388, le reste étant couvert par des *aes* 2.

En milieu urbain, si les grandes dénominations (officielles et imitations mêlées) occupent 88,6 % à Rouen (Chameroy, 2013, p. 89), elle représentent 63,6 % à Reims (Doyen, Lelarge *et al.*, 2013, p. 176).

Dans les sanctuaires, la situation est tout aussi variable que dans les habitats, urbains ou ruraux, ou que dans les fortifications (tabl. VIII). Si l'on ne prend en compte que les ensembles les mieux fournis, la plus petite dénomination, l'*aes* 4, atteint 29 % à Liberchies et 58 % à Matagne-la-Petite, soit du simple au double. Un rapport identique de 1 à 2 peut être observé dans la répartition des *aes* 2 : ils valent 33 % à Matagne-la-Grande et 67 % à Marquise. Ainsi, nous ne pouvons mettre en évidence une quelconque sélection des espèces destinées à circuler dans les sanctuaires. Curieusement, selon le lieu de culte, on jette ou on dépose aussi bien des monnaies de grand module que des piécettes, montrant que dans certains cas, le geste rituel, lorsqu'il est avéré, prend en compte la valeur faciale de la dénomination. Mais le même phénomène est tout autant sensible sur les sites militaires (Dourbes, Vireux) que dans les villes (Rouen, Reims).

Dès lors, il semble clair que les activités monétarisées effectuées au sein des sanctuaires entre 378 et 388 sont un

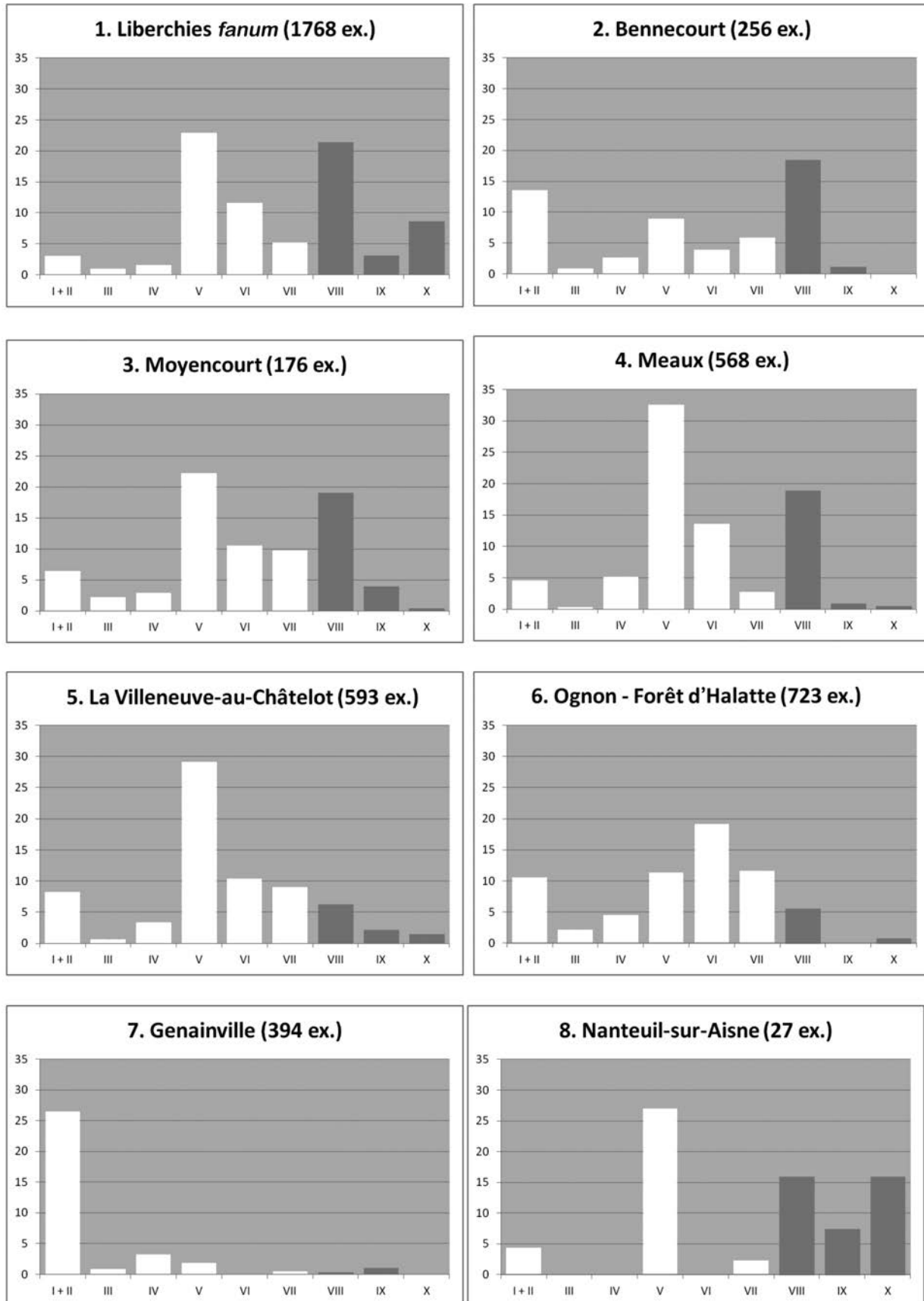


Fig. 142 – Indices de fréquence des périodes I à X de Ravetz dans les sanctuaires tardifs entre Seine et Meuse : en gris foncé, les données relatives aux années 364-402/3 (DAO : J.-M. Doyen, Université libre de Bruxelles).

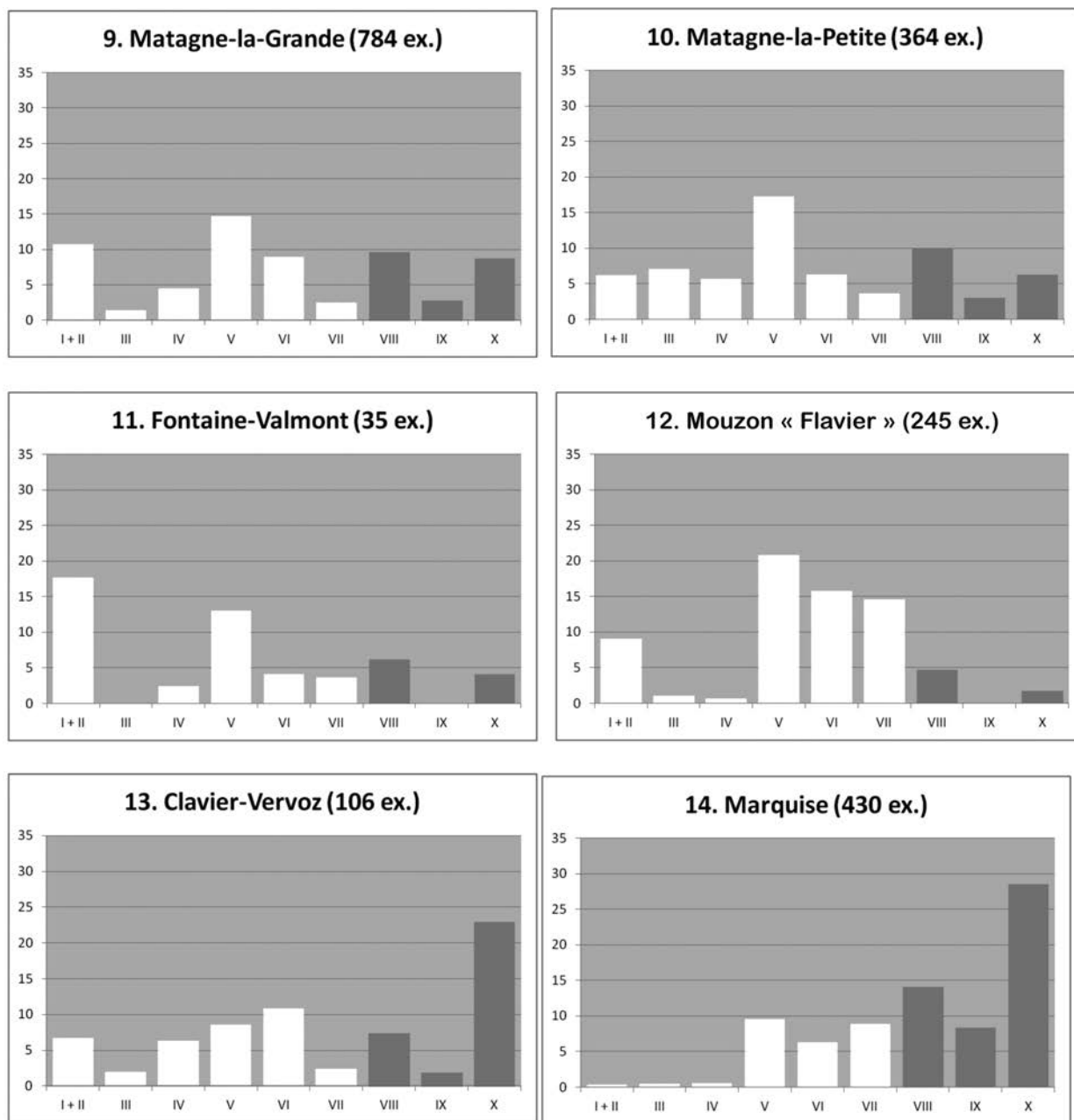


Fig. 142 (suite) – Indices de fréquence des périodes I à X de Ravetz dans les sanctuaires tardifs entre Seine et Meuse : en gris foncé, les données relatives aux années 364-402/3 (DAO : J.-M. Doyen, Université libre de Bruxelles).

Tabl. VIII – Répartition par dénomination des espèces émises entre 378 et 388 : off., officielles ; imit., imitations.

Sites	Aes 2 off.	Aes 2 imit.	%	Aes 3 off.	Aes 3 imit.	%	Aes 4 off.	Aes 4 imit.	%	Total
Clavier-Vervoz	0	0	0	0	0	0	2	0	100	2
Matagne-la-Grande	11	0	52,4	0	0	0	10	0	47,6	21
Matagne-la-Petite	3	1	33,3	1	0	8,3	7	0	58,3	12
Liberchies	27	7	61,8	5	0	9,1	16	0	29,1	55
La Villeneuve-au-Châtelot	4	2	46,2	0	0	0	7	0	53,8	13
Meaux	1	0	20	1	1	40	1	1	40	5
Bennecourt	1	0	33	0	0	0	1	1	60	3
Marquise	22	2	66,7	0	0	0	12	0	33,3	36
Moyencourt	6	0	85,7	0	0	0	1	0	14,3	7
Total	75	12		7	1		57	2		154

Tabl. IX – Répartition par types de revers des aes 4 des années 388-402/403 :
imit., imitations ; div., diverses ; ind., indéterminées.

Sites	Victoria	Imit.	%	Salus	Imit.	%	Divers	Ind.	Total
Mouzon	1	2	-	0	0	-	0	0	3
Nanteuil-sur-Aisne	5	0	83,3	1	0	16,7	0	0	6
Clavier-Vervoz	20	0	60,6	13	0	39,4	0	1	34
Matagne-la-Petite	25	0	78,1	5	2	21,9	0	0	32
Matagne-la-Grande	61	0	64,9	31	2	35,1	0	1	95
Liberchies	128	0	71,9	50	0	28,1	1	9	188
La Villeneuve-au-Châtelot	7	0	63,6	4	0	36,4	0	0	11
Meaux	0	0	-	1	0	-	0	3	4
Forêt d'Halatte	3	0	-	1	0	-	0	2	6
Marquise	141	0	82,9	29	0	17,1	0	0	170
Moyencourt	1	0	-	0	0	-	0	0	1
Total	392	2		135	4		1	16	550

fidèle reflet de la situation en milieu profane. Les indices se répartissent cette fois en deux groupes : des temples relativement bien dotés en numéraire de cette période IX, comme Nanteuil-sur-Aisne et Marquise, affichent autour d'un point d'indice, soit deux fois moins qu'au cours de la phase précédente tout en demeurant dans la stricte norme quantitative des années 260-402. Tous les autres sanctuaires, alimentés de manière médiocre, atteignent de 0,20 à 0,6 points seulement. Cette rétraction est celle observée sur la quasi-totalité des habitats de cette époque (Doyen, Lelarge *et al.*, 2013, p. 176). Elle est essentiellement due à la volonté de l'État de limiter les quantités émises, même si le phénomène est difficile à mettre en évidence à cause des grandes quantités d'aes 2 qui nous sont artificiellement parvenus grâce à la thésaurisation.

LA PÉRIODE X : DE 388 À 402/403 APR. J.-C.

Maxime, dans un premier temps associé à l'Empire en tant que corégent, disparaît en 388, laissant le pouvoir à Théodose I^{er}, à son fils Arcadius et au dernier survivant de la dynastie valentinienne, le jeune Valentinien II, qui se suicide le 15 mai 392. Un usurpateur du nom d'Eugène, non reconnu par l'empire central, contrôle la Gaule puis l'Italie jusqu'en septembre 394. La même année, Honorius est proclamé auguste. Théodose I^{er} meurt le 17 janvier 395 ; ses deux fils, Arcadius et Honorius, prennent alors la tête de l'Empire. Ils resteront seuls corégents jusqu'en 402, moment de l'accession au pouvoir de Théodose II. Les monnaies émises après la mort de Maxime (388) portent donc la finale AVGGG, spécifiant une direction tricéphale. L'échec de la précédente réforme du monnayage de bronze, qui avait momentanément introduit un lourd aes 2 frappé de 381 à 386/387, donne naissance à un système monétaire minimaliste (Depuyrot, 2001a, p. 139-163). Celui-ci ne comprend plus, en Occident, qu'une seule dénomination, le *nummus centenionalis* des sources contemporaines, que les numismates ont pris l'habitude de désigner sous le terme d'aes 4. Cette petite pièce, réalisée dans un alliage riche en plomb (de 20 % à 30 % en moyenne) pèse théoriquement

1,28 g. Quelques semaines après le décès de Théodose I^{er} à Milan, ses fils promulguent, le 12 avril 395 (*Code Théodosien*, IX, 23, 2), une loi qui proclame le retrait de la circulation des monnaies de grand module (*aes 2*) au profit du seul *nummus centenionalis* (Delmaire, 2003, p. 170), mais son application n'est pas systématique.

En Gaule (Trèves, Lyon, Arles) et à Siscia, le choix iconographique pour le nouvel aes 4 se porte, dès 388/389, sur le type VICTORIA AVGGG, montrant une Victoire tenant une couronne et une palme ; les deux ateliers italiens, Rome et Aquilée, et ceux d'Orient, adoptent la SALVS REIPUBLICAE illustrée par une Victoire portant un trophée et traînant un captif. Les ateliers orientaux produisent pendant plusieurs décennies un aes 3 qui, normalement, ne parvient pas plus dans nos régions que leurs aes 4.

Après la mort de Théodose I^{er}, la Gaule diminue très fortement sa production de monnaies de bronze, dont l'émission s'interrompt en 397 ou 398, suite à la fermeture progressive des ateliers pour des raisons économiques. La production d'Aquilée cesse momentanément en 395 ou un peu plus tard. De 397/398 à 402/403, Rome seule continue à émettre du bronze dans la *pars Occidentis* de l'Empire. Après la nomination de Théodose II, le 10 janvier 402, les deux ateliers italiens émettent des monnaies de bronze un peu plus lourdes (*aes 3*) célébrant l'VRBS ROMA FELIX. De 404 à 406, les officines orientales produisent des petits aes 4 allégés, au type de la croix et à la légende CONCORDIA AVG(G). Ces deux types, postérieurs à 402, ne parviennent que très exceptionnellement dans le nord et l'est de la Gaule, voire en Grande-Bretagne.

Selon la théorie classique, l'interruption de la frappe du bronze en 395, 397 ou 398, sauf à Rome, figerait en deux ou trois ans le stock monétaire disponible en Gaule septentrionale. Effectivement, ni les aes 3 postérieurs à 402, ni les aes 4 émis en Italie à partir de 420, ne se rencontrent chez nous, même si quelques exceptions très significatives ont été relevées (par exemple à Cologne).

On a donc émis naguère l'hypothèse qu'après 398, ou au plus tard en 402, le stock monétaire ne se renouvelant plus, on constaterait tout au plus une diminution du nombre de signes

monétaires sans modification de la structure même de l'alimentation (rapport quantitatif entre les types VICTORIA AVGGG de Gaule / SALVS REIPUBLICAE d'Italie) (Delmaire, 1983, p. 172-173). Selon certains numismates, la circulation de cette petite monnaie de bronze s'interrompt même définitivement au plus tard vers 420 (Brenot, 2003, p. 42).

Les données disponibles pour les sites tardifs de la vallée de la Meuse, réétudiés récemment en détail, s'opposent à cette hypothèse de stock monétaire « figé » aux alentours de l'année 400. Elles montrent en effet, selon les sites, une indubitable évolution du rapport quantitatif entre les VICTORIA AVGGG de Gaule et les SALVS REIPUBLICAE italiens (Doyen, 2009a, p. 72-75). Le modèle que nous avons avancé récemment est fondé sur une argumentation d'ordre fiscal documentée par les sources papyrologiques, faute de données spécifiques à l'Occident. Ce modèle suppose l'envoi massif en Gaule septentrionale d'*aes* 4 italiens dans les années 400-440, la circulation locale dans la Péninsule négligeant les petites dénominations au profit des *aes* 3 d'Aquilée et de Rome : c'est du moins ce que laisse supposer la thésaurisation en Italie entre 420 et 450 (Doyen, 2014a). L'important centre d'Aquilée semble avoir joué le rôle de plaque tournante dans l'alimentation de la Gaule du Nord, *via* la vallée du Rhin, grâce à l'activité des banquiers-changeurs.

Dès lors, il semblait intéressant de vérifier si le numéraire récolté dans les sanctuaires correspond à une telle évolution.

L'examen du tableau IX montre effectivement une transformation du rapport quantitatif entre les productions gauloise et italienne semblable à celle observée dans les habitats et les fortifications. Le sanctuaire le moins riche en espèces italiennes est celui de Marquise, avec 17 % à peine (le petit échantillon de Nanteuil-sur-Aisne n'est guère probant). Les sites les plus riches sont Clavier-Vervoz (39 %), La Villeneuve-au-Châtelot (36 %) et Matagne-la-Grande (35 %). En fonction du contexte local, et surtout grâce à la similitude entre les données quantitatives de Matagne-la-Grande et celles des fortifications de Vireux (*terminus post quem* : 425/430) et de Dourbes (*terminus post quem* : 420), le sanctuaire semble encore actif dans les années 420/430, voire 440 (Doyen, 2009a, p. 72-75). On peut estimer que les autres lieux de culte richement pourvus en *aes* 4 italiens (Clavier-Vervoz, Liberchies et La Villeneuve-au-Châtelot) étaient, eux aussi, encore fonctionnels, du moins partiellement et sous une forme qui nous échappe largement, pendant le deuxième quart, voire au milieu du v^e s. Il n'est en outre pas exclu que certaines activités marquées par le dépôt de monnaies se prolongent jusqu'au début du vi^e s., mais les données numismatiques telles qu'elles sont actuellement archivées ne nous sont d'aucune aide. Un seul site, Genainville, a livré de minuscules monnaies d'argent, quatre au total, venant de deux endroits différents : la *cella* sud du temple et le bassin 3 (Mitard, 1995, p. 209-210, nos 576-579). Ces *argentei minutuli* connaissent un usage essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, rituel. Les trouvailles hors sépultures sont rarissimes. Ces petites pièces de Genainville, difficilement repérables hors tamisage, sont datées de la seconde moitié du v^e s. et du début du vi^e s. Cette présence est d'autant plus étonnante que les périodes VIII et IX sont très médiocrement représentées à Genainville, et que la période X y est même totalement absente.

LES SANCTUAIRES TARDIFS DE GAULE SEPTENTRIONALE : ACTIVITÉS CULTUELLES OU RÉOCCUPATIONS PROFANES ?

Sans être réellement florissante après 380, la situation des sanctuaires tardifs entre Seine et Meuse n'est sans doute pas aussi catastrophique qu'il n'y paraît. Sur les vingt lieux de culte encore actifs sous les Valentiniens, quatre seulement n'ont livré aucune monnaie postérieure à 378. Ceci ne signifie évidemment pas qu'ils étaient abandonnés, mais tout au plus qu'aucune monnaie théodosienne n'y a été recueillie, soit parce que les méthodes de fouilles étaient inadaptées, soit encore que les sols des temples étaient soigneusement nettoyés de leurs dépôts.

UN CAS PARTICULIER : LE TEMPLE C DE MATAGNE-LA-GRANDE (VERS 400)

Si l'on excepte l'édifice cultuel (?) atypique de Marquise, encore largement inédit, une seule construction nouvelle (le temple C de Matagne-la-Grande) datant des années 400 est partiellement documentée dans notre zone d'étude, et ce malgré l'absence d'un plan de répartition du matériel recueilli, de documents photographiques et de toute étude contextuelle (faune, vestiges végétaux, micromorphologie)¹⁷³. La date de la fouille (1975-1981) est sans doute partiellement responsable de lacunes dans la documentation. Les traces d'un rituel, fondées sur une relecture des données de la fouille et de nos propres observations sur place pendant les recherches, ont pu être associées à la fondation de l'édifice (Rober, 1975 ; Doyen, 2009a, p. 69-72).

Ce petit *fanum* C a été édifié à une quarantaine de mètres à l'est du péribole constantinien, à l'extérieur de celui-ci. Sur le socle géologique irrégulier, soigneusement nettoyé, a été étalé un niveau sablo-argileux (niveau A). À l'intérieur de ce qui allait devenir la *cella* (5,90 m x 5,80 m), de part et d'autre d'un futur socle maçonné (1,55 m x 1,35 m) et soigneusement alignées sur sa face antérieure, apparaissent deux petites fosses circulaires de 0,30 m de diamètre, d'une profondeur de 0,45 m, contenant des fragments de charbon de bois à l'exclusion de tout autre mobilier. Chacune était scellée par une dalle en ardoise de forme circulaire. Sur ce niveau (ou dans ce niveau ?) de réglage de l'horizontalité du sol de la future *cella*, a été jetée une poignée de 21 monnaies de petit module, s'étendant de 330-340 à 388-402, et ce qui semble être la parure du dédicant : une bague en verre ornée d'un chrisme constantinien, un collier de perles en verre, deux bracelets en bronze à tampons zoomorphes et six épingles à cheveux, en bronze également (Cattelain *et al.*, 2014, p. 89). Tout laisse supposer que l'officiant en question était une femme. Au même rituel doit avoir servi un haut gobelet à pied en verre, archéologiquement complet, du type Isings 109b, retrouvé fortement fragmenté parmi les monnaies.

Sur ce niveau de fondation A apparaît un niveau sableux B, s'appuyant sur les murs de la *cella* et contenant des déchets

173. Il existe un plan détaillé et deux coupes stratigraphiques dans la publication originale (Rober, 1975, p. 33 et p. 35). Tout le matériel est décrit, en bonne partie illustré, et systématiquement replacé dans la stratigraphie du bâtiment. La répartition en plan est seule absente des sources publiées.

de mortier témoignant de la construction des murs. Quatorze monnaies en proviennent ; elles s'étalent, elles-aussi, de 330-340 à 388-402. Sur les treize exemplaires déterminables, six sont postérieurs à 388, et un *aes* 4 d'Eugène nous reporte au plus tôt aux années 392-394. Ce même niveau B contenait plusieurs perles identiques à celles du niveau A et provenant, selon toute vraisemblance, du même collier. Elles étaient accompagnées d'une lunule en argent munie d'un anneau de suspension.

L'interface entre les couches B et C constituerait le niveau de circulation, décrit par le fouilleur comme un « sol en terre ». L'hypothèse ne peut plus être confirmée mais il semble curieux que ce petit monument, dont les murs étaient recouverts d'un enduit peint, n'ait pas disposé d'un béton de sol. Quoi qu'il en soit, ce « sol » a livré 56 monnaies (de 312/313 à 402), dont la disposition précise et les éventuelles relations demeurent inconnues. Vingt-quatre *aes* 4 sont postérieurs à 388, et deux au moins, au nom d'Honorius, sont même postérieurs à 394-395. Ce sol a livré deux ex-voto anatomiques en alliage cuivreux (Rober, 1983, fig. 16, n^{os} 64-65), deux lunules en argent et divers petits objets. Ce matériel, dit le fouilleur, était particulièrement abondant autour du socle maçonné.

L'ensemble était finalement recouvert d'une épaisse couche de démolition contenant encore quelques monnaies ; elle scellait le sol qui montrait les traces d'une destruction par le feu.

La structure interne du monnayage théodosien (rapport entre les productions gauloises et italiennes) des trois couches cumulées du temple C montre l'identité de cet ensemble avec celui, nettement mieux documenté, de la fortification proche de Vireux-Molhain, où apparaissent encore des monnaies d'argent émises au plus tôt vers 425-435. Ainsi, ce petit *fanum* à simple *cella* est édifié au plus tôt en 394/395, et reste actif au moins jusqu'en 430/440. Au même moment, le temple A, sur lequel la *cella* C calque son orientation, reste fréquenté pour une raison ou pour une autre puisqu'il a livré sept *aes* 4 frappés après 388 et perdus, selon toute vraisemblance, au cours du premier tiers du v^e s. Le peu de matériel récolté, à part un fragment de gobelet en verre du type Isings 106b, ne permet en aucun cas de définir le statut religieux ou profane de cette présence dans le temple A.

LES MONNAIES DANS LES SANCTUAIRES : DES OFFRANDES ?

Quelles informations pouvons nous finalement tirer de cet ensemble de données chiffrées ?

D'un point de vue qualitatif, comme nous l'avons déjà relevé, il est certain que le numéraire que nous rencontrons en abondance dans les sanctuaires ne se différencie absolument pas des espèces provenant des habitats contemporains, qu'ils soient urbains ou ruraux, civils ou militaires (Wythe, 2008). Seuls les contextes funéraires livrent des espèces d'or et d'argent, montrant que les métaux précieux circulent bel et bien dans la région. Chez les Rèmes, par exemple, nous avons relevé 15 *solidi* ou *tremisses* isolés émis entre 395 et 565 (Doyen, 2014a, tabl. 5, p. 142). Comme les jets dans les gués s'interrompent avant la fin du iv^e s., nous ne disposons d'aucun parallèle permettant d'estimer la part des métaux précieux dans

les offrandes d'époque valentinienne ou théodosienne. Si l'or est absent des découvertes de gués fonctionnant pendant le Haut-Empire (les trouvailles de rivières ont l'avantage de ne pas avoir fait l'objet de prélèvements), rien ne permet d'affirmer qu'il en était de même sur les lieux de culte de la fin de l'Empire, mais il est certain que les éventuelles offrandes de ce type étaient immédiatement récupérées.

D'un point de vue quantitatif, nous avons à différentes occasions évoqué une prospérité certaine des années 364-378 et, dans une moindre mesure, des décennies suivantes. Cette hypothèse est corroborée par un examen des espèces circulant dans les mêmes sanctuaires avant ces ultimes phases d'activité (tabl. X).

Il convient tout d'abord de se rappeler que notre enquête est limitée aux lieux de culte qui ont livré du numéraire postérieur à 364. Parmi les seize sites suffisamment documentés, un seul présente un taux d'espèces impériales antérieures à 260 dépassant le taux de 50 % de l'ensemble des trouvailles (tabl. IX, n^o 16). Au contraire, douze sites sur seize montrent des arrivages de monnaies postérieures à 260 dépassant les 50 % (tabl. IX, n^{os} 1, 3-7, 10, 11, 16-19). Parmi ceux-ci, pas moins de six dépassent même les 70 % (tabl. IX, n^{os} 4-7, 10 et 18). Trois sites seulement affichent au contraire des valeurs de monnaies tardo-romaines inférieures à 10 % (tabl. IX, n^{os} 2, 8 et 15). Ces fortes valeurs des espèces émises après la date charnière de 260 est une caractéristique de la circulation en milieu rural, comme l'a montré naguère R. Reece à partir des données issues de 24 *villae* de Grande-Bretagne (Reece, 1988, p. 35 ; Doyen, 2014b). En effet, sur les 5 030 monnaies émises de 27 av. J.-C. à 402 recensées par Reece, 309 à peine sont antérieures à 260, soit 6,14 % (ou encore 1,08 pièce par année). La seule période 260-275 apporte 626 exemplaires sur les *villae* de la *Britannia*, soit 12,45 % (ou 4,41 pièces/an), c'est-à-dire quatre fois plus. Nous avons insisté par ailleurs sur cette transformation subite dans l'usage de la monnaie en milieu rural, phénomène aussi bien marqué en Gaule du Nord qu'en Grande-Bretagne (Doyen, 2014b).

Autrement dit, les activités monétarisées dans les sanctuaires, quelles que soient les origines (cultuelles ou non) des dépôts, sont systématiquement plus dynamiques à partir de la fin du iii^e s. Cette constatation doit être tempérée par le fait que les monnaies tardives sont en général beaucoup plus légères que celles du Haut-Empire, où la plus petite dénomination demeure l'*as*. Dès lors comparer la perte d'une grande monnaie de cuivre avec un petit bronze théodosien n'a de sens que sur un plan strictement économique. Du point de vue du rituel, en revanche, seul le geste doit être pris en compte : la plus petite dénomination du début de l'Empire n'a sans doute pas moins de valeur, aux yeux du fidèle, que la petite pièce tardive.

Quant au statut des monnaies découvertes dans les sanctuaires, il n'existe bien évidemment pas de réponse unique. La comparaison des diagrammes 1 à 14 figure 142 avec ceux réunis récemment par J. Chameroy (pour Rouen, Alet, Tours, Boulogne, Arras, Dourges, Reims, Trèves, Bliesbruck, Mayence, Cologne et Toulouse) montre la cohérence globale de nos données avec celles issues des habitats. Nous observons sur chaque type de site un très faible apport de numéraire entre 294 et 318, voire 330. Une pointe d'activité survient entre 330 et 348 ; elle est suivie d'une chute entre 348 et 364 puis du fort apport

Tabl. X – Répartition de l'ensemble du numéraire par grandes phases de production dans les sanctuaires occupés après 364 entre la Seine et la Meuse.

N°	Sites	Gauloises	%	pré-260	%	post-260	%	Total
1	Mouzon	39	8,50	175	38,13	245	53,38	459
2	Baâlons-Bouvellemont	403	57,33	291	41,39	9	1,28	703
3	Nanteuil-sur-Aisne	0	0	20	40	30	60	50
4	Clavier-Vervoz	0	0	37	25,69	107	74,30	144
5	Matagne-la-Petite	10	2,18	84	18,34	364	79,48	458
6	Matagne-la-Grande	0		78	9,05	784	90,95	862
7	Liberchies	17	0,92	57	3,09	1768	95,98	1842
8	Fontaine-Valmont	326	50,08	290	44,55	35	5,38	651
9	La Villeneuve-au-Châtelot	1880	40,43	2177	4682	593	12,75	4650
10	Meaux	120	17,17	64	9,16	515	73,68	699
11	Ognon	42	3,74	357	31,82	723	64,44	1122
12	Vendeuil-Caply	157		?		?		?
13	Ribemont-sur-Ancre	150		?		?		?
14	Arras			?		?		?
15	Fesque	1245	87,92	156	11,02	15	1,06	1416
16	Genainville	57	5,93	510	53,07	394	50,00	961
17	Benneceourt	84	21,93	43	11,23	256	66,84	383
18	Marquise	0		3	0,54	555	99,46	558
19	Moyencourt	9	3,45	76	29,12	176	67,43	261
20	Saint-Étienne-Roilaye	47	18,08	213				260
	Total	4569	29,48	4361	28,14	6569	42,38	15499

entre 364 et 378 relevé précédemment ; après une régression momentanée entre 378 et 388, la reprise sous les Théodosiens est assez systématique. Les mêmes remarques, limitées dans ce cas aux années 360-402, sont également valables pour les sites britanniques (Chameroy, 2013, p. 34-41). Lieux de cultes et habitats suivent donc très fidèlement la même évolution quantitative dans l'usage de la monnaie. De ce fait, si la structure quantitative des découvertes monétaires interdit de séparer les usages religieux ou profanes de la monnaie, d'autres données doivent être prises en compte. Toutefois, la période 364/425 ne se distingue pas par la quantité de matériel non monétaire recueilli dans les lieux de culte. Même la faune, précédemment si abondante, fait curieusement défaut, comme si la monnaie jouait désormais un rôle essentiel dans les activités religieuses. Ceci pour autant que les monnaies « non récupérées » issues des lieux de culte possèdent toutes le statut d'offrande. À cette question, l'archéologie n'apporte qu'une réponse mitigée.

En effet, nous avons vu que, lorsque les données topographiques existent, la répartition du numéraire au sein des sanctuaires et à leur périphérie semble indiquer que l'essentiel des activités faisant appel à la monnaie se déroule ailleurs que dans le temple proprement dit : 28 % à peine des monnaies de Matagne-la-Grande proviennent des *fana*, ce qui ne veut pas encore dire qu'elles y ont toutes été perdues, l'importance des déplacements de remblais ne pouvant y être estimée. Mais nous devons également avouer notre ignorance quant à l'emplacement précis des offrandes : plus que les temples ou les autels, ce sont les entrées, les portiques et les bâtiments latéraux qui

livrent actuellement des monnaies. Le nettoyage des dons y était-il moins poussé qu'ailleurs ? Notons au passage que les *thesauri* italiens, lorsqu'ils sont conservés en place, flanquent l'escalier d'accès au lieu de culte (Estienne, Cazanove, 2009, p. 25). J. Scheid pense qu'ils servaient essentiellement à percevoir la taxe sacrificielle (Catalli, Scheid, 1994, p. 63-65) ; S. Estienne et O. de Cazanove évoquent plutôt le paiement du droit sur l'entrée dans l'enceinte du sanctuaire, comme le mentionne, à la charnière entre le II^e s. et le III^e s., Tertullien dans son *ad nationes* (I, 10, 24) : *exigitis mercedem pro solo templi, pro aditu sacri, pro stipibus, pro hostiis*. Même s'il est (partiellement ?) utilisé au profit du sanctuaire, le numéraire ainsi récolté à l'entrée du lieu de culte sort apparemment du circuit religieux, puisque, toujours selon Tertullien, les redevances peuvent être affermées.

La question fondamentale reste au fond, dans les divers lieux de culte recensés, de pouvoir caractériser le don rituel de la *stips* ainsi que sa forme exacte. On sait en effet que la *stips* est, d'une façon générale, l'offrande monétaire qui pouvait être versée à divers titres. On doit distinguer selon Sénèque la *stips* que l'on dépose et celle que l'on jette (Sénèque, *De beneficiis*, VII, 4, 6). On pouvait en effet jeter la monnaie selon un rite particulier (Lactance, *Divinae institutiones*, II, 2, 14), on payait également le droit au sacrifice¹⁷⁴ en versant de l'argent dans

174. C'est le cas à Châteauneuf (Savoie), comme l'atteste le *graffito* sur enduit peint : *AE*, 1984, 635 = 1993, 1112b = *JLN*, V/2, n° 471. Voir Mermet, 1993 ; Estienne, Cazanove, 2009, p. 23, n. 88.

la caisse ou le tronc ; on pouvait aussi effectuer un *donum* en argent (Van Andringa, 2002, p. 121). Quel était alors l'usage de la monnaie dans les rituels célébrés dans les sanctuaires tardifs ? Continuait-on de jeter les monnaies dans la *cella* (*jactatio stipis*) ? Continuait-on de déposer dans les troncs ? De payer le droit au sacrifice ? Le droit d'utiliser les bâtiments

ou les équipements ? Difficile pour l'instant de répondre à ces questions, en attendant sans doute les résultats donnés par les autres vestiges rituels (archéozoologie, paléobotanique, micro-morphologie) croisés avec les sources matérielles non numismatiques (céramique, petits objets), même si ces dernières semblent moins nombreuses à l'extrême fin de l'Empire.